

ÉDITION

2024

Rapport d'activités

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE

- / Présentation de l'intercommunalité
- / Grandes étapes et temps forts 2024

Volvestre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Remerciements à l'ensemble des services pour leur contribution à ce rapport.

Communauté de Communes du Volvestre

34 avenue de Toulouse
31390 Carbonne
05 61 90 80 70
contact@cc-volvestre.fr

Directeurs de la publication :

Denis Turrel, Président
Anne-Marie Naya, 1re Vice-présidente

Directrice Générale des Services : Claire Perroton

Conception : Marion Gelis

Photo de couverture : Service communication

Tous les contenus présents dans ce rapport sont protégés par les droits d'auteur et sont la propriété exclusive de la Communauté de Communes du Volvestre ou de leurs auteurs respectifs.

Toute reproduction, totale ou partielle, des contenus de ce rapport sans autorisation préalable est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Impression DSi, *entreprise adaptée et solidaire* - 31390 Carbonne

Volvestre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Sommaire

- P. 04** **MOT DU PRÉSIDENT**
- P. 05** **CONTEXTE ET OBJECTIFS DU RAPPORT**
- P. 06** **PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

- HISTORIQUE**
- LE TERRITOIRE**
- CHIFFRES CLÉS DU VOLVESTRE**
- STATUTS**
- GOVERNANCE**

- P. 20** **GRANDES ÉTAPES ET TEMPS FORTS 2024**

- DIRECTION GÉNÉRALE**

- Direction Générale des Services
- Accueil
- Communication
- Informatique
- Archives

- RESSOURCES HUMAINES**

- FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE**

- SERVICES AU PUBLIC**

- France services
- Guichet Unique Petite Enfance
- Relais Petite Enfance
- Crèches avec la Mutualité Française de la Haute-Garonne
- Convention Territoriale Globale (CTG)

- ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE**

- Développement économique
- Habitat et gens du voyage
- Revitalisation des centres-bourgs
- Mobilités
- Projet Alimentaire de Territoire (PAT)
- Transition écologique
- Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

- SERVICES TECHNIQUES**

- Les grandes réalisations 2024
- Voirie et Pool Routier
- Système d'Information Géographique (SIG)
- Patrimoine : bâtiments et équipements

- COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS**

- Collecte des déchets
- Prévention sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)
- Schéma territorial des biodéchets
- Réemploi et réutilisation



©Thierry Ollivier

**Cher(e)s habitant(e)s du Volvestre,
chers partenaires, chères communes,**

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Volvestre. Ce document témoigne de notre engagement collectif et quotidien, ainsi que les projets et réalisations concrètes menés au service de notre territoire et de ses habitants.

Avec les élus et les agents, nous travaillons chaque jour à développer des actions qui répondent aux besoins de notre population et renforcent la coopération entre nos 32 communes. Malgré un contexte parfois complexe, notre détermination reste intacte pour faire du Volvestre un territoire dynamique, solidaire et résolument tourné vers l'avenir.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui contribuent à cette ambition : élus, agents, partenaires et acteurs locaux. Votre engagement est essentiel pour poursuivre notre action et relever les défis à venir.

Avec mes salutations les plus sincères.
Bonne lecture !

Le mot
du président

Denis **TURREL**



©Pierre Honoré

OBJECTIFS DU RAPPORT

Depuis 2020, notre intercommunalité s'est engagée dans une dynamique de développement et de renforcement des services publics de proximité, dans un contexte économique et social marqué par de nombreuses incertitudes.

En vous invitant à parcourir ce rapport, nous espérons vous offrir une vision d'ensemble des initiatives entreprises et de l'impact de nos actions sur la vie quotidienne dans le Volvestre.



- **RENDRE COMPTE DES RÉALISATIONS** : dans les domaines de compétence de la communauté de communes, tels que le développement économique, la collecte et la valorisation des déchets, ou les services au public.
- **INFORMER LES HABITANTS, LES PARTENAIRES ET LES COMMUNES** : présenter de manière claire et synthétique les actions menées par la Communauté de Communes du Volvestre tout au long de l'année 2024.
- **ASSURER UNE TRANSPARENCE** sur la gestion des ressources et des projets, en communiquant les chiffres clés et les faits marquants de l'année.

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

/ HISTORIQUE

La Communauté de Communes du Volvestre est née le 1er janvier 2017 de la fusion des anciennes Communautés de Communes du Volvestre et de Garonne-Louge.

Avec 32 communes et plus de 31 000 habitants, elle appartient au canton d'Auterive.

Cette fusion découle de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015, visant à renforcer la coopération intercommunale.

Depuis, la communauté de communes a élargi ses compétences pour répondre aux besoins du territoire, notamment en matière de développement économique, de gestion des déchets et de promotion du tourisme.



/ LE TERRITOIRE

Situé au sud de Toulouse avec les Pyrénées pour horizon, le Volvestre a plus d'un atout. Il compte 32 communes aux profils et aux terroirs variés et plus de 31 000 habitants. Il fait bon vivre et travailler en Volvestre !



Sources : CCV-IGN-INSEE
Populations municipales légales
au 1er janvier 2023



Nombre d'habitants :
31 175 (au 1er janvier 2023)

/ CHIFFRES CLÉS DU VOLVESTRE

Démographie

Croissance démographique
+ 1 113 nouveaux arrivants
entre 2015 et 2021.

Population vieillissante
forte augmentation des plus
de 60 ans et des plus de 90 ans.

Logement

Nombre de logements (2021)
14 718, dont 87.6%
de résidences principales.

Parc locatif
3 179 foyers, qui représentent
6 668 personnes
(24,7 % de la population totale).

Logements sociaux
631 logements
(4,9 % de la population totale).

Maisons individuelles
89% des logements.

Économie et Emploi

Entreprises (2021)
3 620, dont 57% tertiaire,
18% agriculture,
16% construction, 9% industrie.

Emplois (2020)
7 985, dont 47% des habitants
travaillent localement.

Chômage
2 412 demandeurs d'emploi
(septembre 2023),
dont 55% de femmes, 31% de seniors,
12% de jeunes, 27% de longue durée.

Agriculture

Exploitations agricoles (2020)
376, surface moyenne de 60 ha.

Emplois agricoles
5% (0.8% au niveau départemental).

Tourisme

Emplois touristiques (2022) : 550.

Lits disponibles : environ 2 000,
taux d'occupation moyen de 52%.

Réservations Airbnb/Abritel :
+49% entre 2019 et 2023.

Revenu annuel moyen d'hébergement : 12 078 €.

Déchets

Déchets annuels : 18 000 tonnes (591 kg/hab).

Ordures ménagères : 7 039 tonnes (230 kg/hab).

Biodéchets : 1 725 tonnes (56 kg/hab).

Tri : 1 418 tonnes (45 kg/hab).

Verre : 1 121 tonnes (37 kg/hab).

Déchets verts : 3 818 tonnes (125 kg/hab).

Services

Accueil Petite Enfance :

178 places en crèches,
24 places en micro-crèches,
118 assistantes maternelles.

Santé :

215 professionnels de santé,
31 médecins généralistes,
4 maisons de santé pluriprofessionnelle.

Bibliothèques et médiathèques : 15.

8 marchés hebdomadaires :

Longages, Montesquieu-Volvestre, Carbonne,
Rieux-Volvestre, Saint-Sulpice-sur-Lèze,
Montbrun-Bocage, Massabrac, Latrape.

Nombre de communes : 32
Superficie totale : 410 km²

/ STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Article 1er – Création

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il est créé la Communauté de Communes du Volvestre regroupant les communes suivantes : Bax, Bois-de-la-Pierre, Canens, Capens, Carbonne, Castagnac, Gensac-sur-Garonne, Goutevernisse, Gouzens, Lacaugne, Lafitte-Vigordane, Lahitère, Lapeyrère, Latour, Latrape, Lavelanet-de-Comminges, Longages, Mailholas, Marquefave, Massabrac, Mauzac, Montaut, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre, Montgazin, Noé, Peyssies, Rieux-Volvestre, Saint-Christaud, Saint-Julien-sur-Garonne, Saint-Sulpice sur-Lèze, Salles-sur-Garonne.

Article 2 - Sièg

Le siège social de la communauté de communes est fixé à l'Hôtel de la Communauté de Communes du Volvestre, 34 avenue de Toulouse 31390 Carbonne.

Article 3 - Durée

La communauté de communes est formée pour une durée illimitée.

Article 4 – Compétences de la communauté de communes

La Communauté de Communes du Volvestre défend les intérêts communs des communes membres en matière d'aménagement et de développement du territoire. Elle les représente auprès des pouvoirs publics régionaux, nationaux et des établissements publics intercommunaux.

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences qui suivent

4.1. Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o à 3^o du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

/ STATUTS

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Élaboration du plan climat-air-énergie.

4.2 Compétences supplémentaires (II de l'article L.5214-16 du CGCT) :

- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie,
- Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article L 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

4.3 Autres compétences supplémentaires :

Petite enfance :

- Création, aménagement, entretien et gestion des crèches
- Création, entretien, gestion, animation de Relais Petite Enfance (RPE)
- Création, gestion et animation du Guichet Unique Petite Enfance comprenant :

1°) le recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L.214-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) ainsi que les modes d'accueil mentionnés aux 1° et 2° du I de l'article L.214-1-1 disponibles sur leur territoire ;

2°) l'information et l'accompagnement des famille ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;

3°) la planification, au vu du recensement des besoins, du développement des modes d'accueil mentionnés au I de l'article L.214-1-3 du CASF.

Cela inclut notamment :

a) les conventions territoriales globales, la contractualisation, la gestion et la coordination des différentes conventions et appels à projet signés avec les institutions partenaires telles que la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental, la Mutualité Sociale Agricole, la Conseil Régional et l'État.

b) l'établissement et la mise en œuvre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant défini à l'article L.214-2 du CASF ;

4°) le soutien de la qualité des modes d'accueil mentionnés au I de l'article L.214-1-3 du CASF.

Divers :

- Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs intégrant une salle multisports régionale faisant l'objet d'un classement fédéral pour l'organisation de compétitions de niveau régionale au minimum.
- Ramassage et mise en fourrière privée des chiens et chats errants, dans le cadre des réglementations en vigueur ;

/ STATUTS

- Réalisation d'une étude sur la mise en place de sentiers de randonnée, hors du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- **Communications électroniques :**
 - Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques et notamment :
 - Etablissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambres de tirage...) et des câbles (fibre optique ...)
 - Etablissement et exploitation de réseaux de communications électroniques et notamment :
 - Mise à disposition de fourreaux ;
 - Location de fibre optique noire ;
 - Hébergement d'équipements d'opérateurs ;
 - Fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès Internet ;
 - Accès et collecte à très haut débit (fibre optique).
 - Fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée

Article 5 - Habilitation

Dans le cadre de sa compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés", la communauté de communes pourra effectuer des prestations de services, dans le respect du code des marchés publics, pour des communes et EPCI non-membres limitrophes, pour l'utilisation des déchetteries, du quai de transfert et de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes située sur la commune de Carbonne.

Article 6 - Bureau

La Communauté de Communes du Volvestre est administrée par un Conseil Communautaire et par un Bureau.

Le Bureau comprend un Président, un ou plusieurs Vice-Présidents et un ou plusieurs autres membres.

Le nombre des "autres membres" sera fixé par une délibération du conseil communautaire.

Article 7 – Dispositions financières

Les règles de la comptabilité publique s'appliquent à la comptabilité de la communauté de communes.

Sont portées en dépenses toutes opérations de fonctionnement et investissement correspondant aux compétences de la Communauté de Communes.

Les recettes du budget de la Communauté de Communes comprennent :

1. Les ressources fiscales mentionnées au II ou, le cas échéant, au I de l'article 1379-0 bis du code général des impôts, ainsi que celles mentionnées au V du même article
2. Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la communauté de communes ;

/ STATUTS

3. Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu
4. Les subventions de l'Etat, de la région, du département et des communes ;
5. Le produit des dons et legs ;
6. Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
7. Le produit des emprunts ;
8. Le produit du versement destiné au financement des services de mobilité prévu à l'article L. 2333-64, lorsque la communauté est compétente pour l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports
9. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et le reversement du Fonds national de garantie individuelle des ressources ;
10. Le cas échéant, le produit des taxes prévues aux articles 1528,1529,1530 et 1530 bis du code général des impôts.

Pour une opération donnée, le Conseil de la communauté fixera les modalités de son financement au moment du montage de cette opération.

La communauté de communes pourra verser aux communes membres une dotation de solidarité, telle que prévue par l'article 11-111- premier alinéa de la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale. »

Cette dotation sera mise en œuvre par délibération du conseil communautaire au bénéfice des communes pour lesquelles une augmentation de la pression fiscale sera constatée, en raison d'un changement de régime fiscal entraînant concomitamment une progression importante des recettes fiscales de la Communauté de communes.

Les reversements effectués au profit des communes seront globalement limités au montant de la progression des recettes fiscales de la Communauté de communes et répartis entre les communes au prorata des pertes de produits fiscaux.

Article 8 – Adhésion de la communauté de communes à un syndicat

L'adhésion de la Communauté de Communes du Volvestre à un syndicat mixte sera décidée par la seule délibération de la Communauté de Communes du Volvestre pris à la majorité des 2/3 des membres de l'assemblée.

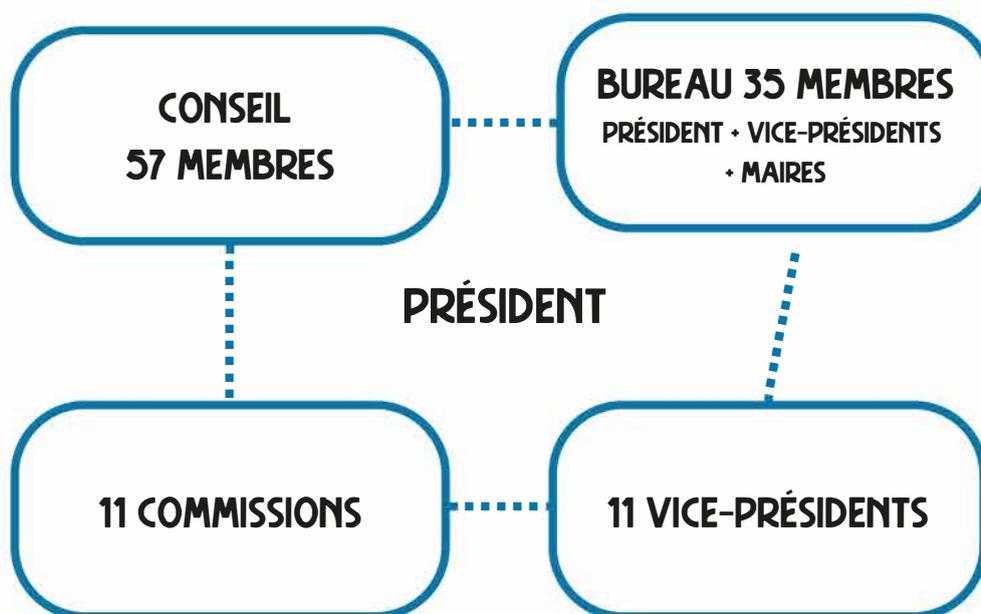
/ LA GOUVERNANCE

En mars et juin 2020, les élections municipales ont conduit à un renouvellement des instances communautaires.

Le nouveau conseil communautaire a été installé le **16 juillet 2020**.

Denis Turrel, maire de Carbonne, a été élu Président avec 48 voix. **11 vice-présidents** ont également été désignés.

Un **pacte de gouvernance** a été approuvé le 26 novembre 2020.



LES 11 VICE-PRÉSIDENTS SONT :

- / **Anne-Marie Naya** - Projet de territoire, Politique du personnel et Communication
- / **Eric Salat** - Finances et Commande publique
- / **Patrick Lefebvre** - Voirie et Patrimoine
- / **Frédéric Bienvenu** - Revitalisation des centres-bourgs, Agriculture et Qualité alimentaire
- / **Pascale Mesbah-Lourde** - Développement touristique
- / **Jean-Louis Gay** - Développement économique
- / **Daniel Grycza** - Collecte et valorisation des déchets
- / **Daniel Dejean** - Petite enfance et parentalité
- / **Karine Brun** - Accessibilité des services au public, Santé et Handicap, Accueil des gens du voyage
- / **Bastien Hô** - Aménagement du territoire et transition écologique
- / **Pierre Viel** - GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

/ GOUVERNANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est l'**organe principal de décision** de la communauté de communes qui se réunit **tous les deux mois**. Les séances sont publiques et ont lieu généralement le **4e jeudi du mois**. Il est composé de **57 conseillers communautaires titulaires** et **22 suppléants** des communes membres.

Le Conseil communautaire **vote les décisions** importantes et fixe les **orientations stratégiques** de la collectivité.

LE BUREAU

Il est constitué de **35 membres** avec les **maires** et les **vice-présidents**. Le Bureau **prépare les décisions** qui seront soumises au Conseil communautaire et **assure le suivi** de leur mise en œuvre.

LES COMMISSIONS

Elles sont créées pour aborder les **sujets par items** tels que les finances, la collecte des déchets, le développement économique, les RH... Les élus membres des commissions **étudient les dossiers, émettent des avis et proposent des recommandations** au Conseil communautaire.

Il existe 11 commissions :

- / Accessibilité des services au public, Politique de Santé et Handicap
- / Politique du personnel et Projet de Territoire
- / Aménagement de l'espace et Transition écologique
- / Collecte et Valorisation des déchets
- / Développement économique
- / Développement touristique
- / Finances et Commande publique
- / GEMAPI
- / Petite enfance et parentalité
- / Revitalisation des centres-bourgs, Agriculture et Alimentation
- / Voirie et patrimoine



©Mathieu Calviac

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communes	Titulaires	Suppléants
BAX	MANFRIN Jean-Marc	ROSELLO José
BOIS-DE-LA-PIERRE	WAWRZYNIAC Stéphane	DI MARE Jocelyne
CANENS	BAUDINIÈRE Julien	SORIA Delphine
CAPENS	DANES Richard	DORBES Jean-Luc
CARBONNE	TURREL Denis	
	HÔ Bastien	
	TEMPESTA Marie-Caroline	
	BENARFA Ali	
	LIBRET LAUTARD Madeleine	
	VIGNES Michel	
	RENARD Sophie	
	RAMOND Rémi	
	DA SILVA Sandra	
CASTAGNAC	VARELA Marie-José	YZARD Didier
GENSAC-SUR-GARONNE	PETAUT-JEAN Sophie ⁽¹⁾	DEVIC Jean-Benoît
GOUTEVERNISSE	DELCROIX Bernard ⁽²⁾	FRIEDEL Noémie
GOUZENS	NAYA Anne-Marie	PEDUSSAULT Patrice
LACAUGNE	ESQUIROL Jean-Marc	LACANAL Angeline
LAFITTE-VIGORDANE	BRUN Karine	MALLEJAC Michel
LAHITÈRE	AUDOUBERT René	BLANC Laurence
LAPEYRÈRE	DELOR Carole	RIEUMAILHOL Dominique
LATOURE	MENER Emilie	THIBAUD Gérard
LATRAPE	NAYLIES Charles	LEININGER Thierry
LAVELANET-DE-COMMINGES	CHALDUC Jean	PORQUERAS Carole
LONGAGES	DALLARD Jean-Michel	
	DEJEAN Daniel	
	COSTES Alexandra	
	MINETTI Stéphanie	
	DELMAS Pierre	
MAILHOLAS	CAZAUX Jean-Michel	CARRÈRE Gérard
MARQUEFAVE	PAYEN Eric	SALADO Anne-Marie
MASSABRAC	GAY Jean-Louis	LABORDE Amédée
MAUZAC	SALAT Eric	
	CHIVAYDEL-BARRAL Nadège	
MONTAUT	VIEL Pierre	GRAND Jean-Pierre
MONTBRUN-BOCAGE	SENECLAUZE Christian	AMIOT Myriam
MONTESQUIEU-VOLVESTRE	BIENVENU Frédéric	
	MAILHOL Béatrice	
	BARTHET Guy	
	MEDALE-GIAMARCHI Claire	
	PORTET Michel	
MONTGAZIN	GILAMA Chantal	FERRARO Jérôme

(1) GENSAC-SUR-GARONNE : démission de MURCIA Christian en avril 2024

(2) GOUTEVERNISSE : décès de DEGA Gilbert survenu en mars 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communes	Titulaires	Suppléants
NOÉ	CAZARRÉ Max LEMAISTRE Nadia BAROUSSE Stéphane RIAND Sandrine	
PEYSSIES RIEUX-VOLVESTRE	GRYCZA Daniel VEZAT-BARONIA Maryse MESBAH-LOURDE Pascale CARON-JOURDA Yves ESCORIHUELA Daniel	
SAINT-CHRISTAUD SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	DEGA Éric ⁽³⁾ LEFEBVRE Patrick CONDIS Sylvette LAFARGUE Denis CRAIPEAU Chantal	HOULDIN Maria CORNET Olivier
SALLES-SUR-GARONNE	CAILLET Pierre	DEJEAN Michel

(1) SAINT-CHRISTAUD : décès de CUSSOL Roselyne survenu en juin 2024



©Mathieu Calviac

/ DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Par délibération n° DE_007_2020 du 16 juillet 2020, et conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau a reçu délégation du Conseil Communautaire pour :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service dont le montant est supérieur ou égal aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

/ DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

- 2.** Approuver et conclure toutes conventions de partenariats, d'adhésion à des services et leurs avenants d'une durée supérieure à 3 ans ;
- 3.** Accepter les protocoles d'accord transactionnels dont l'incidence financière pour la collectivité est inférieure à 20 000 € ;
- 4.** Autoriser le dépôt des intentions de candidature aux appels à manifestation d'intérêt et/ou des dossiers de candidatures aux appels à projets européens, nationaux, régionaux ou départementaux ;
- 5.** Conclure les conventions de mise à disposition d'agents communautaires ou de service avec les communes membres ou les syndicats auxquels adhèrent la collectivité d'une durée inférieure ou égale à 3 ans ;
- 6.** Décider la réforme préalable et l'aliénation négociée de biens mobiliers entre 5 000 € et 10 000 € ;
- 7.** Prendre les décisions relatives aux mises à disposition à titre gratuit ou onéreux de biens meubles et immeubles au bénéfice de la communauté de communes, et leurs avenants, pour une durée supérieure à trois ans ;
- 8.** Attribuer des aides à l'immobilier entreprises dans le cadre des prévisions budgétaires et du règlement d'aides approuvé par le conseil communautaire ;
- 9.** Attribuer des aides à l'investissement et au fonctionnement dans le cadre de la politique locale du commerce, dans le respect des prévisions budgétaires et des règlements d'aides approuvés par le conseil communautaire ;
- 10.** Attribuer des aides dans le cadre des opérations façades et des opérations vitrines dans le cadre des prévisions budgétaires et des règlements d'aides approuvés par le conseil communautaire ;
- 11.** Procéder à la cession et au transfert de terrains nus situés sur les zones d'activités communautaires ;
- 12.** Conclure des conventions opérationnelles avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, dans le cadre du protocole d'engagement approuvé par le conseil communautaire ;
- 13.** Attribuer des subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement privés et de logements communaux dans le cadre des prévisions budgétaires et du règlement d'aides approuvé par le conseil communautaire ;
- 14.** Prononcer la désaffectation des voiries communales et chemins ruraux ;
- 15.** Approuver et conclure des conventions de délégations de maîtrise d'ouvrage avec les communes membres.



©Mathieu Calviac

/ DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Par délibération n° DE_008_2020 du 16 juillet 2020, et conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président a reçu délégation du Conseil Communautaire pour :

- 1.** Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2.** Réaliser les lignes de trésorerie en fonction des besoins ;
- 3.** Créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 4.** Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5.** Autoriser les demandes de subventions au profit de la communauté de communes et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires ;
- 6.** Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 7.** Conclure des conventions constitutives de groupement de commandes, adhérer à des groupements de commande et participer à des mises en concurrence coordonnées ;
- 8.** Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 9.** Rembourser les frais d'inscription à une formation avancés par un agent dans la limite de 500 € ;

/ DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

- 10.** Intenter au nom de la Communauté de Communes toutes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans toutes les actions intentées contre elle ;
- 11.** Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12.** Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ;
- 13.** Approuver et conclure toutes conventions de partenariat, d'adhésion à des services et leurs avenants d'une durée inférieure ou égale à 3 ans ;
- 14.** Prendre les décisions relatives aux mises à disposition à titre gratuit ou onéreux des biens meubles et immeubles par la communauté de communes pour une durée n'excédant pas douze ans, à la conclusion de conventions d'occupation précaire du domaine public ou privé de la communauté de communes, à la conclusion de toute promesse de bail, de tout bail, et l'(les) avenant(s) correspondant(s) pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 15.** Prendre les décisions relatives aux mises à disposition à titre gratuit ou onéreux de biens meubles et immeubles au bénéfice de la communauté de communes et leurs avenants pour une durée inférieure ou égale à trois ans ;
- 16.** Approuver et conclure les conventions d'exposition d'œuvre au sein des locaux communautaires, et leurs avenants ;
- 17.** Approuver et conclure les conventions de servitudes de toute nature ;
- 18.** Décider la réforme préalable et l'aliénation négociée de biens mobiliers inférieurs à 5 000€ ;
- 19.** Engager et signer les demandes de certificat d'urbanisme, de permis de construire, de permis d'aménagement, de permis de démolir et de déclaration préalable, pour les constructions, les réhabilitations ou les démolitions d'ouvrages et de bâtiments relevant de la Communauté de Communes ;
- 20.** Fixer les tarifs et produits et services commercialisés par l'office de tourisme intercommunal ;
- 21.** Approuver et conclure les conventions relatives aux billetteries assurées par l'Office de Tourisme Intercommunal ;
- 22.** Approuver et conclure les contrats de cession de droits à titre onéreux, quelles que soient leur nature et leur durée (contrat d'exposition, de représentation ou de réalisation de spectacles, d'œuvres photographiques, audiovisuelles, ...) ;
- 23.** Approuver et conclure les conventions de collecte sur voie privée et leurs éventuels avenants ;
- 24.** Approuver et conclure les contrats de partenariat avec les éco-organismes et repreneurs ;
- 25.** Approuver et conclure les conventions d'utilisation, d'acquisition et d'échanges de données géographiques et bases de données numériques à titre gracieux ou onéreux.

GRANDES ÉTAPES ET TEMPS FORTS 2024

/ DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Composition de la Direction Générale :

- 1 directrice
- 1 assistante de direction
- 1 archiviste
- 1 responsable communication
- 1 informaticien
- 1 agent d'accueil
- 1 chargée de mission Action sociale
- 1 technicienne GEMAPI

Les temps forts de la Direction Générale

- 9 Conseils communautaires
- 9 Bureaux communautaires
- 135 délibérations
- 14 décisions du Président
- 8 arrêtés du Président



©Maud Caillet



©Mathieu Calviac



Siège de la communauté de communes

/ ACCUEIL

L'accueil se situe au siège de la Communauté de Communes du Volvestre, **34 avenue de Toulouse à Carbonne**. Il est ouvert du lundi au vendredi de **9h à 12h** et de **13h30 à 17h**.

74 850 courriels traités

- Service Direction générale : 597
- Service Ressources humaines : 617
- Service des Finances : 640
- Services Développement territorial : 467
- Services aux publics : 154
- Services techniques : 288
- Voirie : 1668
- Collecte et valorisation des déchets : 419

2 778 appels téléphoniques émis et reçus

- Service Direction générale : 353
- Service Ressources humaines : 279
- Service Finances : 218
- Services aux Publics : 137
- Service Développement territorial : 294
- Services Techniques : 359
- Collecte et valorisation des déchets : 1138

Autres :

- Carte d'accès aux déchetteries : 743
- Accueil physique : 1381

/ COMMUNICATION

En 2024, la Communauté de Communes du Volvestre a déployé une série d'actions de communication visant à **renforcer le lien** avec les citoyens, les partenaires locaux et les communes et à **faire connaître l'action et l'engagement** des agents et des élus de l'intercommunalité.

Les différents outils de communication de la communauté de communes :

- / Le site volvestre.fr / Les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn)
- / Le magazine *Envolvestre* / Les événements / Divers supports papier (affiches, livrets, guides, flyers, etc.)



/ LES ACTIONS DE COMMUNICATION EN 2024

À destination du grand public :

- Édition de 2 magazines Envolvestre :
 - #7 mai 2024 : Vivre et travailler en Volvestre
 - #8 novembre 2024 : Bien manger, bien vivre
- Des kits de communication sur ces projets :
 - Itinérance France services
 - Guichet Unique Petite Enfance
 - Transport à la Demande
- Exposition « Communes » sur les grilles du siège de la collectivité (33 panneaux)
- Refonte de la signalétique intérieure de l'Espace Jallier
- 143 publications Instagram
- 379 publications Facebook
- 49 publications LinkedIn
- 29 communiqués de presse
- 12 émissions Radio Galaxie
- 54 articles sur le site
- Carte de vœux 2025
- Refonte du site internet (sortie mi-janvier 2025)
- 45 revues de presse

Des événements :

- Le 1^{er} Rendez-vous de l'emploi
- Signature de la Convention territoriale Globale
- Le 1^{er} Agri-dating
- Les forums de l'alimentation à Carbonne, Saint-Sulpice-sur-Lèze et Montbrun-Bocage
- La restitution de l'ABIC
- L'inauguration de l'aire des gens du voyage

Des supports à destination des communes :

- Des kits de communication pour tous les projets et les événements
- Une information hebdomadaire sur les temps forts de la collectivité

Des supports internes à destination des agents :

- Projet d'administration 2024-2027
- Livret d'accueil des nouveaux agents
- Rapport d'activités 2023
- Flochage de tous les véhicules



Pour toute question : communication@cc-volvestre.fr



/ INFORMATIQUE

Le service informatique assure le bon fonctionnement des outils numériques, la sécurité des systèmes et l'accompagnement des agents au quotidien. Entre la gestion des utilisateurs, l'infrastructure réseau, la téléphonie et le parc d'impression, l'informatique est un service stratégique garantissant l'efficacité et la fluidité des services.

Les chiffres clés du service informatique

Au quotidien

- Gestion de 236 utilisateurs, dont 89 synchronisés avec le serveur local.
- Gestion de la sécurité en amont afin d'éliminer 70 % des risques d'hameçonnage.
- Près de 54 000 mails entrants et 30 000 émis depuis le domaine « cc-volvestre.fr » sur un trimestre moyen.

Infrastructure réseau

Il s'agit d'une structure Internet et Wi-Fi à multiples réseaux (VLAN) pouvant générer des quotas de données mensuels, circulant dans les réseaux câblés et sans fil, de l'ordre de 2 à 5 téraoctets, soit 2 à 5 mille milliards d'octets :

- 8 sites équipés, dont 4 en interconnexion directe avec l'espace Jallier.
- 6 serveurs physiques, dont 3 sous Unix, un serveur virtuel externalisé et 5 machines virtuelles.
- Un Active Directory hybride vers Entra ID de Microsoft.

Téléphonie

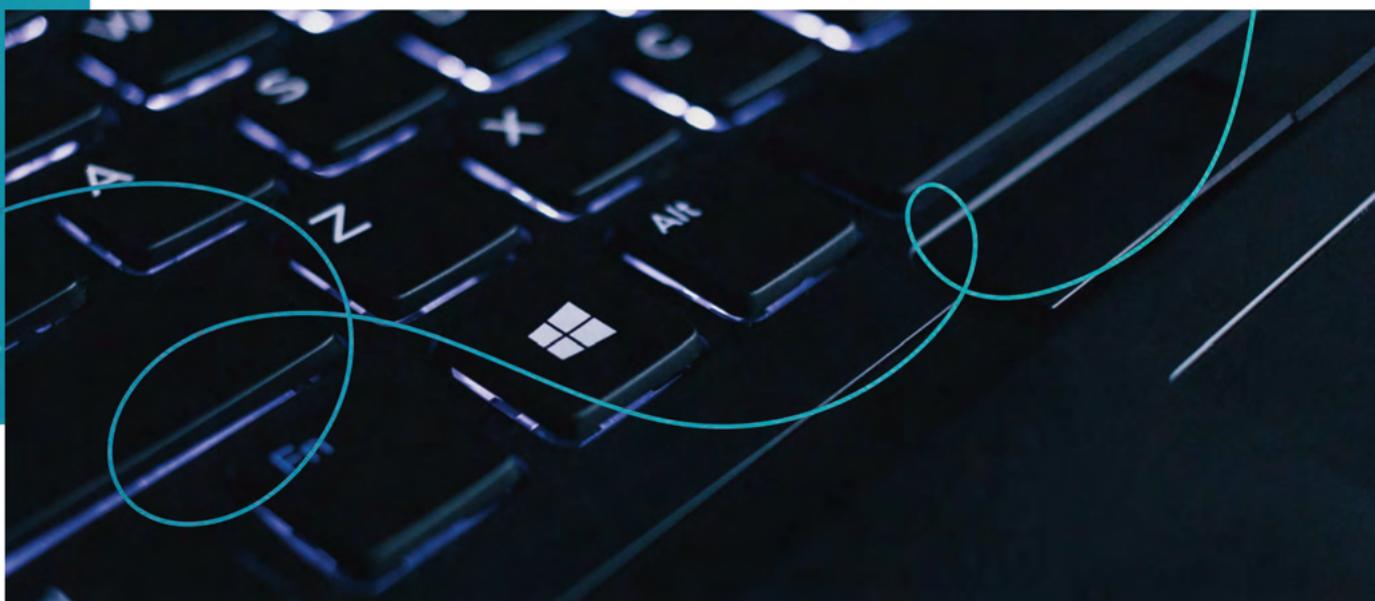
- La téléphonie IP est assurée par un système Centrex externalisé, offrant l'accès à 38 lignes fixes sur les différents sites de la CCV.
- Le parc mobile comprend 36 lignes et représente, en moyenne mensuelle, une cinquantaine d'heures d'appels et près d'un millier de messages (SMS + MMS).

Parc copieur

10 copieurs et imprimantes répartis sur les différents sites géographiques, pour un volume d'impression total dépassant les 50 000 feuilles par trimestre (couleur + N&B).

Un rôle transversal et stratégique

L'informatique au sein de la communauté de communes est un service de support et de maintenance indispensable pour l'ensemble des agents. Il assure la résolution des problématiques quotidiennes, le dialogue avec les partenaires externes et une vigilance continue sur l'ensemble des outils, tant matériels que logiciels.



/ARCHIVES

Le service archives assure la gestion de l'archivage papier et électronique des documents produits dans le cadre des activités et compétences de la Communauté de Communes du Volvestre. Ses missions comprennent la collecte, le classement, la conservation et la communication des archives, dans le respect des obligations légales. Il joue également un rôle central en matière de protection des données personnelles, en tant que référent RGPD. À ce titre, il fait le lien entre les services internes et le Délégué à la Protection des Données (DPD).

Rétrospective 2024

Collecte

En 2024, 21 mètres linéaires d'archives ont été collectés, soit 151 boîtes, concernant notamment :

- les six crèches du territoire du Volvestre (avant le transfert de gestion à la Mutualité Française Haute-Garonne),
- les ressources humaines,
- l'Office de Tourisme intercommunal,
- la déchetterie de Carbonne,
- la commande publique.

Classement

Le projet majeur de l'année 2024 a été le classement intégral du local archives. Les instruments de recherche des cinq fonds d'archives ont été mis à jour :

4 fonds fermés :

- Communauté de Communes Garonne Louge,
- SIVOM,
- Fonds privé de l'association Rieux terre d'accueil (obtenu par don),
- Ancienne Communauté de Communes du Volvestre (antérieure à 2016).

1 fonds ouvert : le fonds de la communauté de communes actuelle.

Actuellement, 2 351 archives papier sont conservées, réparties dans 1 810 boîtes :

- 1 429 archives à conserver indéfiniment,
- 922 archives éliminables à terme, dont 447 dès la prochaine campagne d'élimination.

La campagne d'élimination prévue début 2025 a été préparée, représentant un volume significatif :

- 305 boîtes (41 mètres linéaires),
- 530 dossiers,
- 6 étagères,
- 2,16 tonnes, soit 3,6 m³.

Ce volume élevé s'explique par l'élimination de documents anciens en plus des documents destinés à être détruits en 2025.

Communication

Au second semestre 2024, 10 demandes de recherche ont été reçues, dont 70 % émanaient du service ressources humaines. Parmi elles, 85 % concernaient l'accès aux dossiers individuels d'agents, en activité ou ayant quitté la communauté de communes.

Conservation

Le local d'archives dispose de 423,5 mètres linéaires de rayonnage mobile, dont :

- 296,96 mètres linéaires occupés,
- 123,46 mètres linéaires disponibles.

Conseil

Un guide d'archivage destiné aux agents est en cours de rédaction. Il intégrera :

- les tableaux de gestion,
- les instruments de recherche,
- les procédures d'archivage.

Une formation à destination des services sera organisée en 2025 pour accompagner sa prise en main.



©Mathieu Calviac

/ RESSOURCES HUMAINES

Composition de la Direction des Ressources Humaines :

- 1 directrice
- 2 gestionnaires
- 1 chargée de prévention des conditions de travail et des risques professionnels

Au titre de l'année 2024, la Commission RH s'est réunie à trois reprises. Outre les sujets récurrents, elle a abordé, entre autres, les points suivants :

- Les conventions de mise à disposition de personnel dans le cadre de la compétence « entretien de la voirie »
- Les fermetures annuelles de France services
- La refonte de la prise en charge des frais de déplacement des agents territoriaux
- Le Rapport Social Unique (RSU) 2022
- L'évolution de l'organigramme : fusion des directions Tourisme et Développement Territorial, donnant naissance à la Direction de l'Attractivité Territoriale
- Les avancements de grade
- Les informations sur les demandes de promotion interne 2024
- Le budget RH 2025

Les effectifs de la collectivité

La Direction des Ressources Humaines assure, au 31 décembre 2024, le suivi de **89 agents** (hors agents détachés en DSP).

	2024	2023	2022	2021
Agents en position d'activité (tous statuts)	89	143	156	149
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	57	86	100	98
Contractuels occupant un emploi permanent	9	7	4	4
Contrats de droit privé (PEC)	0	0	0	0
Autres contractuels (remplaçants, saisonniers)	23	49	51	44
Agents en détachement (dont détachement d'office)	37			
Agents en disponibilité	7	11	9	10
Apprenti	0	1	1	2
Stagiaire rémunéré enseignement supérieur	3	0	0	1

Le nombre de contractuels recrutés au total en 2024 représente près de **114 contrats de travail** préparés et autant de déclarations URSSAF réalisées par les gestionnaires RH.

La répartition par âge

- L'âge moyen des agents relevant du statut de la FPT est de 48 ans.
- L'âge moyen des agents contractuels est de 39 ans.
- L'âge moyen des femmes est de 47 ans.
- L'âge moyen des hommes est de 44 ans.

Les délibérations

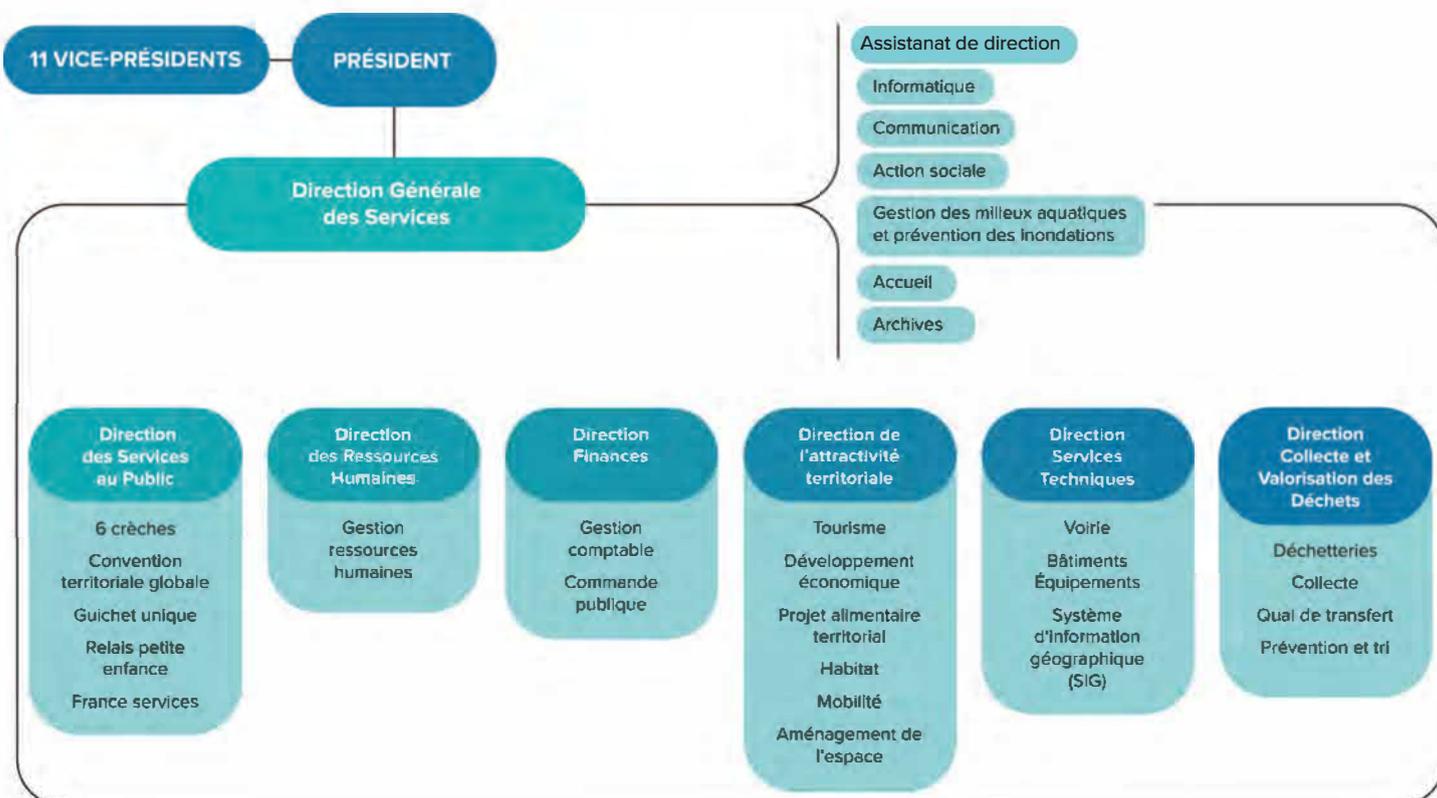
30 délibérations ont été prises en 2024.

Accueil de stagiaires

FRANCE SERVICES	1 stagiaire non gratifié
MULTI-SERVICES	2 stagiaires non gratifiés (voirie, patrimoine, services administratifs)
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	2 stagiaires rémunérés
TOURISME	1 stagiaire gratifié et 2 non gratifiés

ORGANIGRAMME

Le fonctionnement interne de l'intercommunalité s'appuie sur une organisation structurée, qui permet d'assurer une gestion efficace et coordonnée des compétences de la collectivité.



Les absences

Types d'absence	Agents statut FPT	Agents non titulaires sur emplois permanents	Agents non titulaires sur emplois non permanents
Maladie ordinaire	1217 (dont 42 jours de TPT)	114	59
Longue maladie, longue durée, grave maladie	487	0	0
Accident de travail (imputables au service ou au trajet), maladies professionnelles	749	0	59
Maternité, paternité, adoption	51	126	0
Autres raisons (ASA hors absences syndicales)	26.5	16	7

Cela représente au total près de **205 documents traités** par les gestionnaires RH (incluant notamment les arrêts de travail, les actes médicaux et demandes d'autorisations spéciales d'absence).

La carrière

Sur l'année 2024, le suivi de la carrière des agents représente **358 actes** (arrêtés d'avancements d'échelon, de grade, de placement ou de reconduction en disponibilité, de réintégration, d'attribution de CIA, arrêté de placement en télétravail, arrêté de placement en maladie ordinaire, arrêté de placement à demi-traitement, arrêté de placement en détachement d'office des agents des crèches, etc. - hors contractuels de droits publics).

Les formations

Types de formations (en nombre de jours)	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Formation d'intégration			20	20
Formation de professionnalisation 1er emploi			6	6
Formation de professionnalisation tout au long de la carrière	11	24	16	51
Formations Hygiène et Sécurité (Assistant de prévention, Habilitation électrique, ...)	3	4	40	47
Préparation aux concours et examens pro.	1	0.5	2.5	3.5

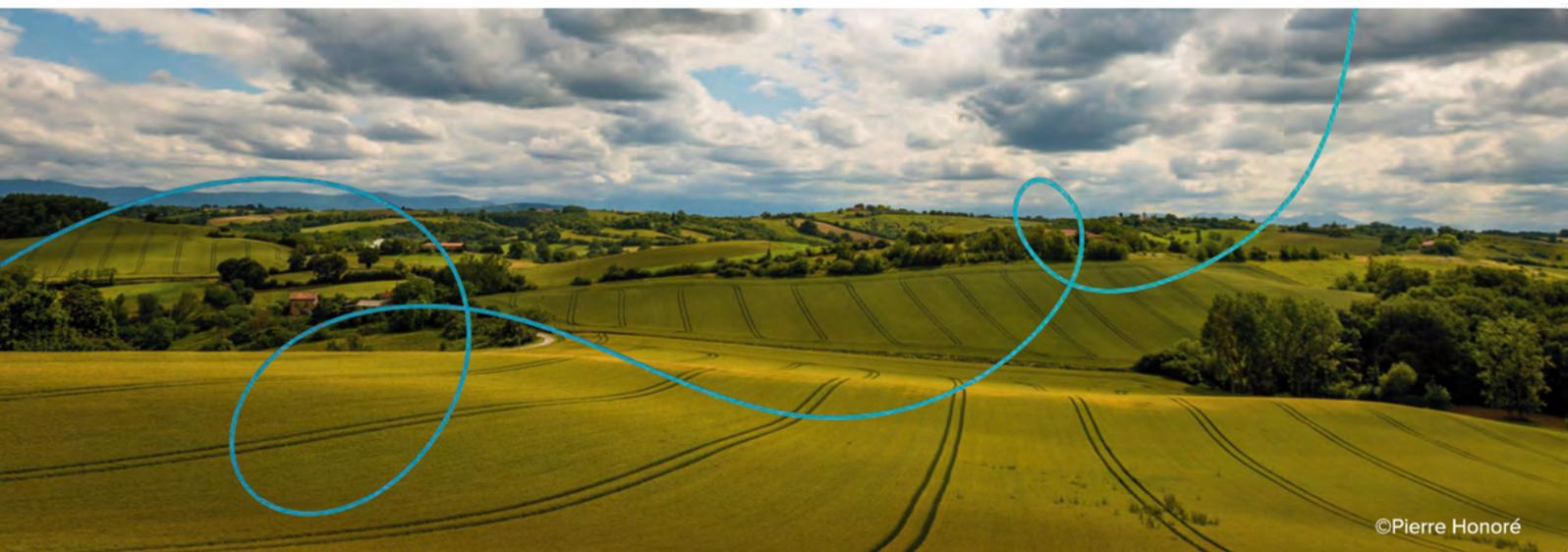
Les organismes de formation privés

Certaines formations, spécifiques à un domaine ou non proposées par le CNFPT ont été réalisées auprès d'organismes privés.

Thématique	Nombre de jours de formation	Nombre d'agents concernés	Coût
Extension permis BE + Code	7 h /agent + heures nécessaires au repassage du code	2	1 410 €
Formation FCO	35 h / agent	2	1 434 €
Premiers Secours Civiques - niveau 1	7 h / agent	56	3 480 €
Habilitations électriques	2 agents 18 h 1 agent 7 h	7	1 700 €
AIPR opérateur	7 h / agent	4	500 €
Formation logiciel NETAGIS (SIG)	3 h / agent	6	1 350 €
Formation Ingénierie projet	Forfait	17	3 210.01 €
YMCA Formation (agents PPR)	50 h/ 1 agent 119 h/1 agent	2	5 115 €
Formation ARSEAA Apprentissage 2024	Forfait annuel	1	1 925 €
Coût total			20 124.01 €

L'action sociale

Depuis 2007, la loi pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents.



©Pierre Honoré

L'adhésion au CNAS

Le coût annuel des adhésions s'élève à **21 695,33 €**.

341 prestations ont été servies pour **53 utilisateurs actifs**, et **36 prestations** pour **7 retraités**.

Selon la catégorie des bénéficiaires, les prestations les plus sollicitées se concentrent sur les groupes suivants :

Actifs	Retraités
Cinéma (58.49 %)	Cinéma (75 %)
Loisirs (13.21 %)	Loisirs (8.33 %)
Parcs (12.26 %)	Sorties (8.33 %)
Spectacles (9.43 %)	Spectacles (8.33 %)
Sorties (3.77%)	
Sport/bien être (2.83 %)	

Protection Sociale Complémentaire (Santé – Prévoyance)

La Communauté de Communes du Volvestre a choisi d'anticiper l'obligation de la mise en place de la protection sociale complémentaire au sein de la fonction publique territoriale, en adoptant, via une convention de participation avec le Centre de Gestion de la Haute-Garonne, pour les deux risques prévoyance et santé, dès le 1er janvier 2024.

Au 31 décembre 2024 :

- **35 contrats** ont été souscrits au titre de la Protection Sociale Complémentaire – Santé.
→ Coût annuel de la participation employeur : 8 475 € brut.
- **19 contrats** ont été souscrits au titre de la Protection Sociale Complémentaire – Prévoyance.
→ Coût annuel de la participation employeur : 2 850 € brut.

Budget et rémunérations

Budget : Chapitre 012 - Réalisé 2024 : 4 039 305 €

L'année 2024 aura été marquée par différents dispositifs ou mesures ayant impacté les rémunérations :

- Au 01.01.2024 : + 5 points d'indice pour tous les grades et tous les échelons
- Au 01.01.2024 : réactualisation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG
- Au 01.11.2024 : augmentation du SMIC (+2%) induisant l'application d'indemnité différentielle

Enfin, en lien avec le RIFSEEP, la collectivité a versé **25 396.93 €** au titre du Complément Indemnitaire Annuel (CIA 2023). La périodicité de versement de cette partie du régime indemnitaire est fixée au mois de novembre en année N+1.

Inclusion

FIPHFP

À titre informatif, la collectivité n'est pas redevable de la cotisation du FIPHFP en 2024. En effet, compte tenu de son effectif, elle est tenue d'employer au moins 6 % de personnels RQTH, un taux qu'elle dépasse.

Ainsi, 15 agents reconnus RQTH exercent leurs fonctions au sein de la collectivité et sont maintenus dans leur emploi, avec, si nécessaire, des aménagements de poste ou des formations adaptées.

Travaux d'Intérêt Général (TIG)

En 2024, aucune personne n'a été accueillie au sein des services de la Communauté de Communes du Volvestre.

Les projets menés en 2024

Changement du SIRH

En 2024, la Communauté de Communes du Volvestre a franchi une étape clé dans la modernisation de ses services en engageant un travail de **remplacement de son Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH)** par un outil plus performant et adapté aux besoins actuels.

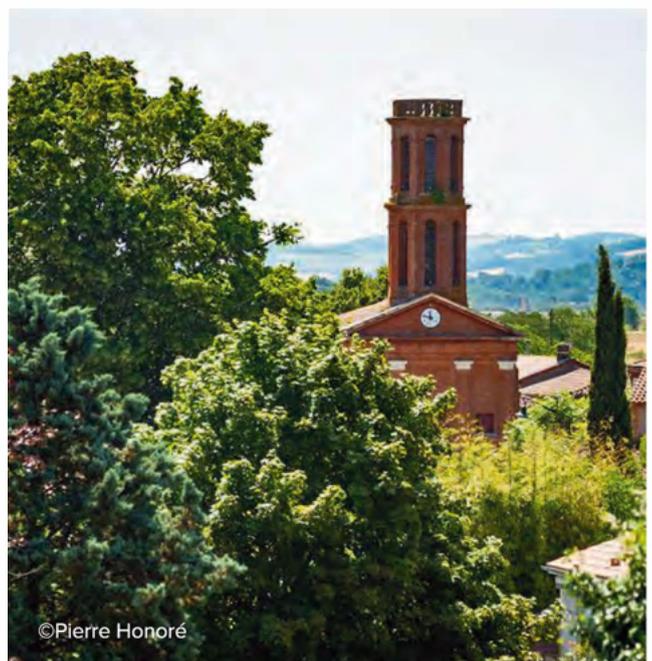
Ce nouveau système offre des avantages significatifs pour la gestion des ressources humaines :

- **Un outil plus performant** au service des agents et des gestionnaires : grâce à des fonctionnalités avancées, il optimise la gestion des dossiers, améliore la fluidité des processus RH et renforce la réactivité face aux demandes des agents.
- **Simplification et fiabilisation des processus** : l'automatisation des tâches administratives réduit les risques d'erreurs, garantit la conformité avec les évolutions réglementaires et centralise les données de manière sécurisée.
- **Renforcement de l'efficacité et du suivi** : les gains de temps et en fiabilité permettent aux équipes RH de se concentrer sur des missions essentielles, telles que l'accompagnement des agents et le suivi administratif.
- **Un outil évolutif et durable** : conçu pour accompagner les transformations de l'établissement, il s'adapte aux besoins croissants et renforce la capacité des services RH à relever les défis futurs.

Le choix d'un outil plus performant témoigne de l'engagement de la Communauté de Communes du Volvestre à investir dans des solutions modernes et efficaces, améliorant ainsi la qualité des services aux agents et la performance globale de l'organisation.



©Mathieu Calviac



©Pierre Honoré

Titres-restaurant

En 2024, la Communauté de Communes du Volvestre a instauré un dispositif de titres-restaurant au bénéfice de ses agents. **La prise en charge est fixée à 50 % pour une valeur faciale de 7 €.**

Cette mesure représente une avancée sociale importante pour l'amélioration des conditions de travail des agents.

Les principaux avantages de cette initiative sont :

- **Soutien au pouvoir d'achat** : en prenant en charge une partie du coût des repas, les titres-restaurant allègent les dépenses des agents et constituent un avantage concret et valorisant.
- **Simplification et confort au quotidien** : ce dispositif offre aux agents un moyen simple et flexible pour financer leurs repas, utilisable auprès de nombreux commerces et établissements de restauration.
- **Renforcement de l'attractivité de la collectivité** : en proposant un avantage social complémentaire, la communauté de communes se positionne comme un employeur engagé dans le bien-être de ses agents, favorisant ainsi leur fidélisation.

La mise en place des titres-restaurant témoigne de l'engagement de la Communauté de Communes du Volvestre à développer des mesures sociales adaptées aux attentes de ses agents, tout en s'inscrivant dans une démarche globale d'amélioration des conditions de travail. **Au 31 décembre 2024, 62 agents bénéficient des titres-restaurant.**



Livret d'accueil

L'objectif principal du livret d'accueil est de faciliter l'intégration des nouveaux agents au sein de la Communauté de Communes du Volvestre en leur offrant un guide structuré et complet sur l'organisation, les valeurs, les services et les ressources disponibles.

Ce livret a été conçu pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants en incluant des informations essentielles, telles que :

- La présentation de la communauté de communes et de ses compétences,
- Les étapes d'intégration dès le premier jour,
- Les droits et obligations des agents publics,
- Les valeurs fondamentales de la collectivité : respect, confiance, engagement et bienveillance.

Sa mise en œuvre a mobilisé une équipe interne et une graphiste pour sa conception et sa rédaction. Il permet une meilleure compréhension de l'établissement et de ses processus internes. Le livret sera régulièrement actualisé pour intégrer les évolutions organisationnelles et répondre aux nouveaux besoins, garantissant ainsi sa pertinence et son efficacité.



Instances paritaires

Le Comité Social Territorial (CST)

Le CST s'est réuni trois fois en 2024 et a abordé divers sujets, notamment :

- RIFSEEP
- Règlement intérieur
- Remboursements de frais de mission
- Titres-restaurant
- RSU 2022
- Modification de l'organigramme

Prévention des risques professionnels

Depuis 2001, les employeurs territoriaux ont l'obligation d'élaborer et de mettre à jour chaque année un **Document Unique**. Ce document recense les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Plus qu'une simple formalité, il constitue un levier essentiel pour renforcer la sécurité et améliorer les conditions de travail.

La Communauté de Communes du Volvestre a adopté cet outil fin 2018, en partenariat avec le Centre de Gestion. Afin de garantir son efficacité, ce document est actualisé chaque année, en tenant compte des mesures mises en place pour réduire les risques professionnels.

L'engagement de l'intercommunalité en matière de prévention des risques se traduit par plusieurs actions concrètes :

- **Mise en place de registres de santé et de sécurité au travail** dans les différents services, permettant d'identifier et de traiter les risques professionnels en amont.
- **67 % des agents formés aux gestes de premiers secours.**
- **Actualisation et bilan des actions réalisées, en cours et à venir**, concernant les risques psychosociaux, menée tout au long de l'année 2024.



/ FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

Composition de la Direction des Finances et de la Commande publique :

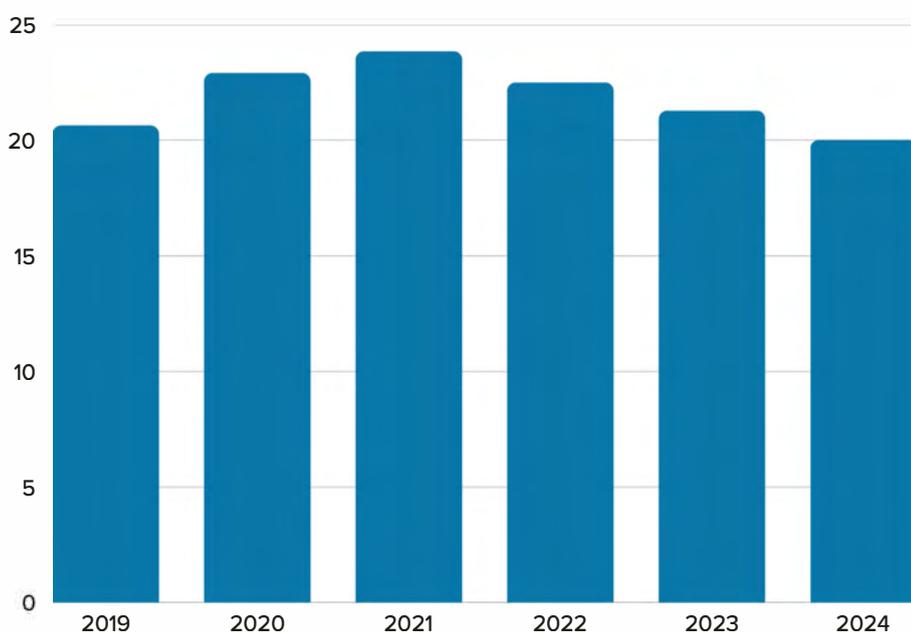
- 1 directeur
- 2 gestionnaires comptables
- 1 responsable de la commande publique

Un **budget principal** et **8 budgets annexes** (tourisme, hôtel d'entreprises, CUMA - Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole et 6 zones d'activités) composent le budget de l'intercommunalité.

Écritures comptables

- 2020 : 1 661 titres - 7 041 mandats
- 2021 : 2 055 titres - 7 756 mandats
- 2022 : 1 576 titres - 8 162 mandats
- 2023 : 1 701 titres - 8 386 mandats
- 2024 : 1 091 titres – 7 627 mandats

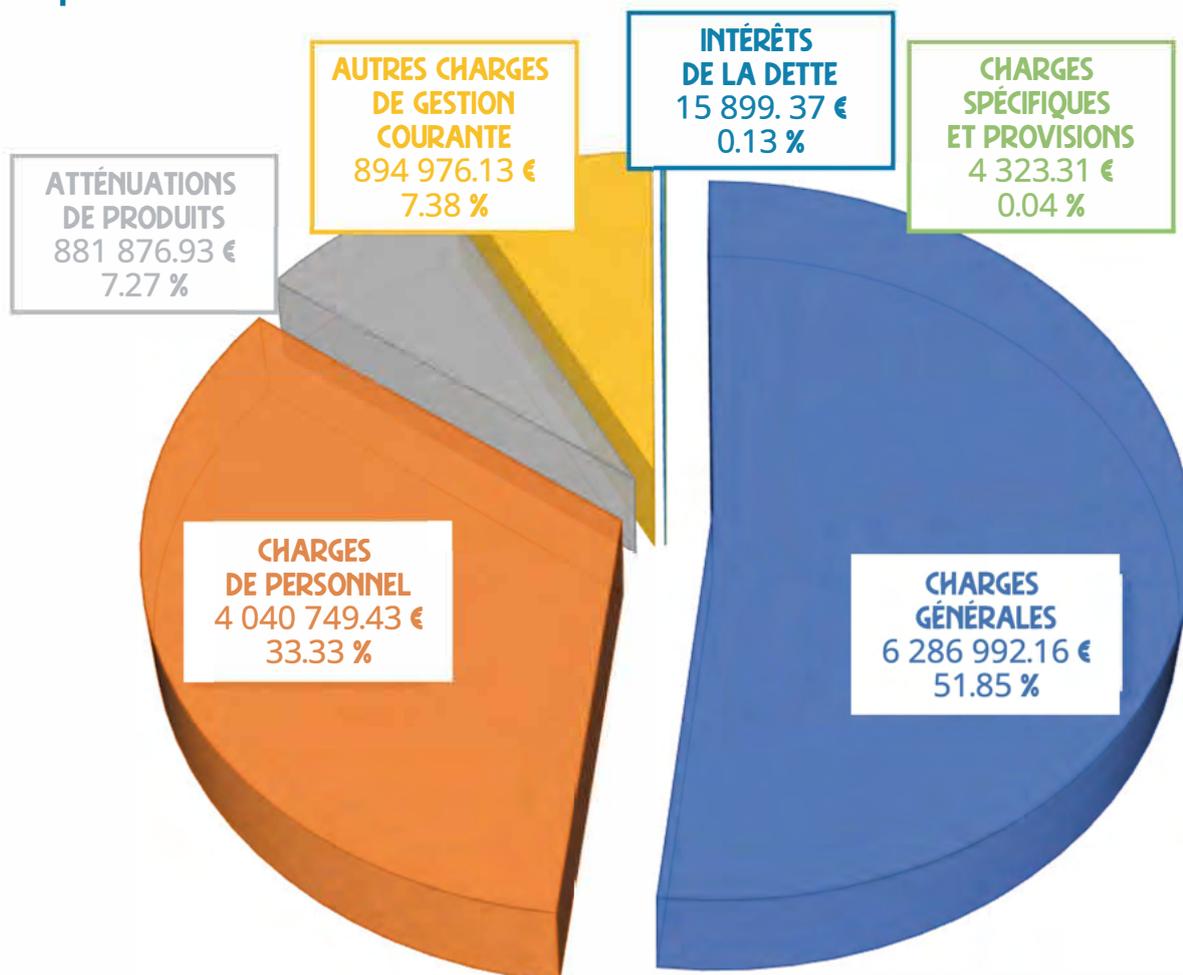
Délai global de paiement (en jours)



Réalisé 2024

		DEPENSES		RECETTES	
		Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal		12 655 752,87 €	6 900 244,95 €	14 671 136,85 €	3 747 606,86 €
Budgets Annexes	Tourisme	226 644,23 €	738,59 €	220 905,81 €	6 409,29 €
	Hôtel d'entreprises	140 111,67 €	29 052,00 €	167 140,37 €	104 925,01 €
	Activestre 1	69 732,00 €	69 732,00 €	69 732,00 €	69 732,00 €
	Activestre 2	1 486 360,05 €	1 088 593,13 €	1 125 968,45 €	1 482 112,85 €
	Naudon	329 013,18 €	363 872,12 €	329 013,18 €	316 292,84 €
	Penelle	106 304,65 €	93 623,50 €	106 304,65 €	80 942,36 €
	Capens	81 734,21 €	81 734,21 €	81 734,21 €	81 594,11 €
	Lavelanet	259 024,74 €	554 369,00 €	554 369,00 €	258 889,64 €

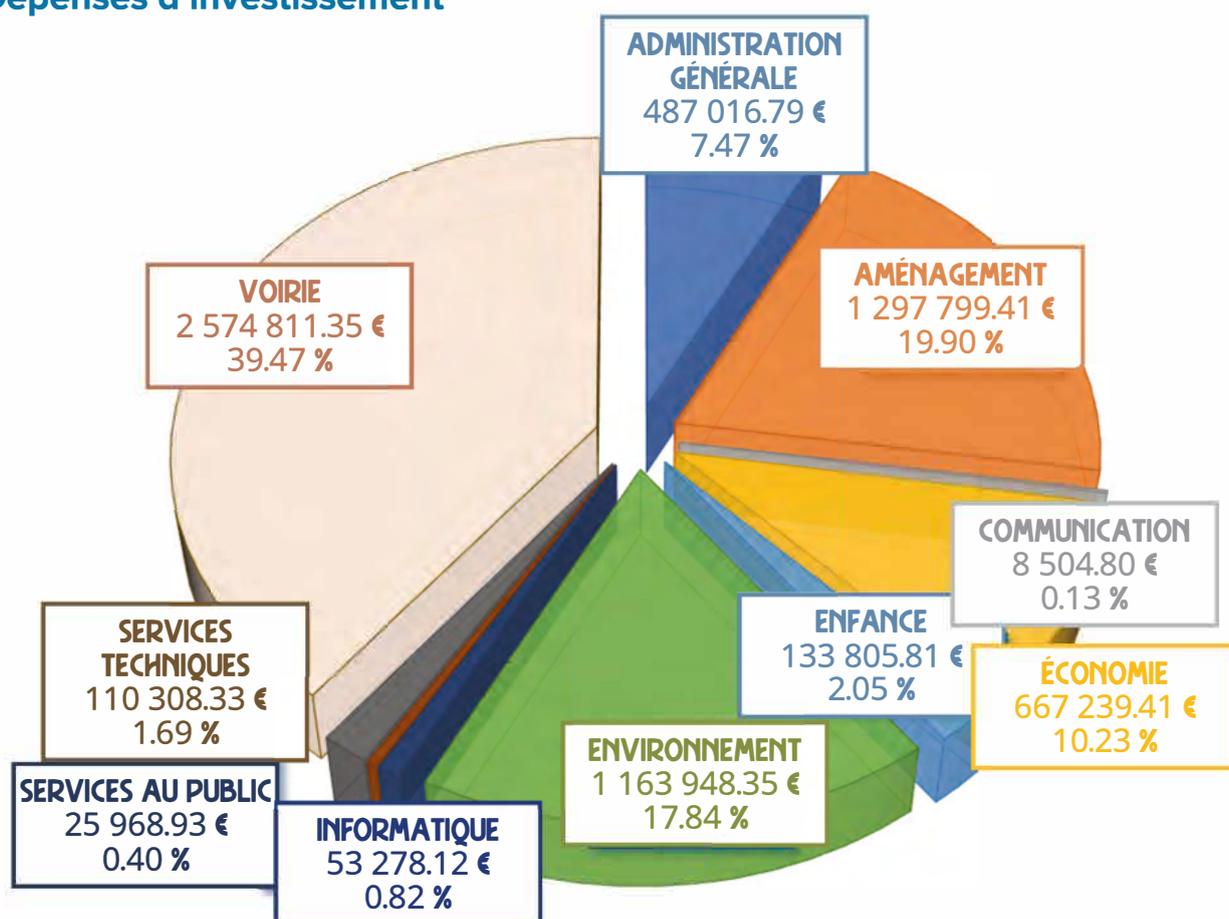
Dépenses de fonctionnement



Taux de fiscalité

Taxes	Taux en %
Cotisation foncière économique	14.29
Cotisation foncière économique de zone	31.20
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.98
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7.05
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Taux cible : 8.11

Dépenses d'investissement



Fonds de concours versés aux communes

10 communes ont bénéficié en 2024 d'un fonds de concours communautaire pour leurs dépenses d'investissement, représentant un montant global de **166 110 €**.

Endettement

Le remboursement de l'annuité de la dette (remboursement des intérêts et du capital de la dette) est de **220 097 € en 2024**.

L'encours de dette consolidée sur l'ensemble des budgets de la collectivité est de **693 299 € au 31 décembre 2024**. La dette du budget annexe de la CUMA a été reprise à compter du 1^{er} janvier par le budget principal en raison de la clôture de la CUMA au 31 décembre 2023.

Mise en place du logiciel de gestion financière

L'intercommunalité a engagé en 2024 le renouvellement de ses logiciels de gestion financière.

À l'issue de la consultation, le prestataire CIRIL a été retenu. Depuis mai 2024, un important travail de préparation a été mené : fiabilisation des données, paramétrage des circuits de validation, gestion des utilisateurs et suivi de formations. Ce projet se poursuivra en 2025 avec une mise en service effective le 6 janvier.

Commande publique

Nombre de marchés notifiés : 42 marchés publics (correspondant à 30 procédures)

Ils ont été lancés soit en appel d'offres ouvert, soit en procédure adaptée ouverte ou sans publicité ni mise en concurrence.

Objet	Montant
Fournitures de bureau et accessoires divers, fournitures bureautiques, et fourniture de papiers d'impression et de reprographie et enveloppes à en-tête (3 lots)	12 000 € HT
	10 000 € HT
	16 000 € HT
Mise à disposition de carburants sous forme de cartes accréditives / badges, fourniture et livraison de GNR, lubrifiant type ad blue, liquide de refroidissement et lave-glaces (2 lots)	800 000 € HT
	80 000 € HT
Fournitures et livraison de titres restaurant sous format papier	220 000 € HT
Achat de matériels pour la télégestion de l'aire accueil des gens du voyage à Carbonne	18 534,35 € HT
Contrats de location de 6 bennes à ordures ménagères	120 300 € HT
Service de transport à la demande et à domicile sur le territoire de la collectivité	1 050 000 € HT
Collecte en porte à porte des déchets ménagers et du tri sélectif, collecte, transport et traitement des déchets encombrants, et collecte du verre (2 lots)	2 250 000 € HT
	50 000 € HT
Mise à disposition de cartes d'achat comme modalités de paiement des achats publics de faibles montants	Maxi : 2 cartes et frais associés
Elaboration ou mise à jour des dossiers techniques amiante au sein des ERP ainsi que repérage avant travaux, réalisation de diagnostic amiante avant travaux ou démolition de la voirie communautaire et diagnostic HAP (Hydrocarbure aromatique polycycliques) – 2 lots	80 000 € HT
	120 000 € HT
SPS ZAC de Serres (Capens)	1 100 € HT
SPS ZAC de Serres (Noé)	2 500 € HT
Marché de communication – graphisme et audiovisuel (2 lots)	72 000 € HT
	40 000 € HT
Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de trois crèches	50 432,15 € HT
Missions de maîtrise d'œuvre pour la réparation du pont de l'Arc et la déconstruction et reconstruction du pont de Quillet	19 000 € HT
Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement et de grosses réparations des ouvrages d'art sur le réseau de voirie de la collectivité	Maxi : 80 000 € HT
Fourniture, livraison, installation et maintenance d'un logiciel de gestion des finances et des ressources humaines	part forfaitaire : 140 768,80 € HT
	part à bons de commande : 15 000 € HT

Location / maintenance des logiciels Tradim de contrôle d'accès à la déchetterie de Carbonne	20 400 € HT
Convention pour la mise à disposition de services informatiques et numériques des collectivités territoriales et leurs groupements – Proxima Acte	1 278 € HT
Refonte conjointe de deux sites – le site vitrine de la collectivité (volvestre.fr) et le site de l'office de tourisme intercommunal (tourisme.volvestre.fr)	21 300 € HT
Mise à disposition d'une plateforme achats SafeTender	5 556,08 € HT
Acquisition logiciel GMAO	39 600 € HT
Renouvellement de la maintenance d'un logiciel de gestion des marchés publics en mode SAAS	6 966 € HT
Achat d'un logiciel métier RPE – Guichet unique Petite Enfance Portail Famille Formation	8 678,50 € HT
Aménagement d'un pôle d'échange multimodal (PEM) Gare de Carbonne (2 lots)	1 230 000 € HT
	80 197,30 € HT
Construction de l'aire d'accueil pour les gens du voyage - lot n°3 espaces verts (relance suite infructueux)	75 034 € HT
Travaux de voirie et d'infrastructures routières – lot n°5 – secteur nord commune de Noé requalification de la ZAC de Serres	502 635,90 € HT
	199 984,30 € HT
Rafraîchissement locaux espace Jallier	109 096,67 € HT
Rénovation et aménagement de la déchetterie de Montesquieu-Volvestre (5 lots)	137 422,50 € HT
	172 000 € HT
	27 021 € HT
	75 744 € HT
	75 175 € HT
Travaux sur ouvrages d'art à Marquefave (pont de l'Arc) et à Montbrun-Bocage (pont de Quillet) - 2 lots	97 745 € HT
	114 784 € HT
Travaux pour le refoulement des effluents de la ZAC d'Activestre 1 vers le réseau EU d'Activestre 2	118 324 € HT

Nombre de marchés infructueux / sans suite : 2

- Maîtrise d'œuvre : accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie déclaré sans suite pour motif d'intérêt général
- Travaux : rénovation et aménagement de la déchetterie de Montesquieu-Volvestre : lot 23 déclaré infructueux pour absence d'offre déposée

Procédure engagée en fin d'année 2023 est en cours de passation ou notification : 1

- Fournitures : Gaz (par la centrale d'achat UGAP)

Activité du service de la Commande publique

En 2024, l'activité du service de la commande publique a fortement augmenté avec 47 procédures engagées (contre 16 en 2023) et 67 lots attribués (contre 23 en 2023). Malgré une baisse du nombre moyen de candidats par procédure (2,43 contre 3,13 en 2023), la participation des opérateurs économiques locaux a progressé (4 en 2024 contre 1 en 2023).

La procédure adaptée reste majoritaire, suivie par la procédure négociée. Les marchés à bons de commande et marchés ordinaires sont les techniques d'achat privilégiées, avec une répartition équilibrée entre fournitures et travaux.

En 2024, les critères environnementaux sont bien intégrés aux contrats, et la prise en compte des critères sociaux s'est renforcée. La part des achats responsables s'élève à 109 833,20 €, couvrant notamment l'impression, les fournitures de bureau, le mobilier urbain et les véhicules conformes à la loi Agec. Les avenants et incidents de procédure sont restés sous contrôle, garantissant une gestion maîtrisée de la commande publique.

/SERVICES AU PUBLIC

/ DIRECTION

Composition des Services au public

- 1 directrice
- 1 responsable du Guichet Unique Petite Enfance
- 1 responsable et 1 animatrice du Relais Petite Enfance
- 1 responsable et 4 conseillères France services

6 commissions

- 3 pour la Petite enfance
- 1 pour la CTG
- 2 pour l'Accessibilité des services au public

/ FRANCE SERVICES

Amélioration de la qualité du service

Aller vers le public afin de réduire le non-recours aux droits.

L'année 2024 a été marquée par la mise en place de l'itinérance de France Services pour aller au plus près des publics. Depuis mars, une conseillère FS intervient deux fois par semaine dans 16 communes, au sein des mairies ou des CCAS, soit 247 permanences. Cette dynamique a été rendue possible grâce au concours d'une conseillère supplémentaire (1 ETP). Le nombre d'heures d'ouverture de France Services est passé de 48 à 72 heures par semaine (sites fixes et itinérance).

De nouveaux opérateurs sont présents

France Renov' et le Chèque Énergie ont rejoint le bouquet des opérateurs en janvier. Désormais au nombre de 17, ils se répartissent en 8 opérateurs nationaux et 9 locaux.

Une reconnaissance au-delà du territoire

Afin de témoigner de l'expérience de développement du service via l'itinérance, la vice-présidente et la responsable de France Services ont été sollicitées lors de deux rencontres :

- La journée régionale des France Services à Toulouse.
- L'ANCT Tour, au Forum des collectivités de Toulouse.

Une satisfaction des usagers reconnue

L'audit de contrôle du label France Services, réalisé en octobre 2024 dans le cadre du plan triennal national, a émis un avis très favorable à la reconduction du label sans réserve.



©Mathieu Calviac



France services



©Mathieu Calviac

ACTIVITÉ DE FRANCE SERVICES

Publics accueillis

Au total, 10 367 personnes se sont adressées à France Services, pour un total de 12 781 accompagnements.

Le public accueilli est âgé de 16 à 85 ans, dont 63 % ont plus de 62 ans. La majorité des accompagnements reste demandée par des femmes (55 % en 2024 contre 58 % en 2023). Chez les 18-44 ans, les hommes sont plus nombreux (56 %). Contrairement aux autres années, les usagers viennent désormais de toutes les communes du Volvestre.

Les trois sites fixes accompagnent, chaque mois, plus de 700 usagers, avec un pic à 1 145 en mai et une baisse en août (553) et décembre (663).

La plupart des usagers ignorent leurs droits ainsi que les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Une fois identifiés, ils se heurtent alors à d'autres obstacles :

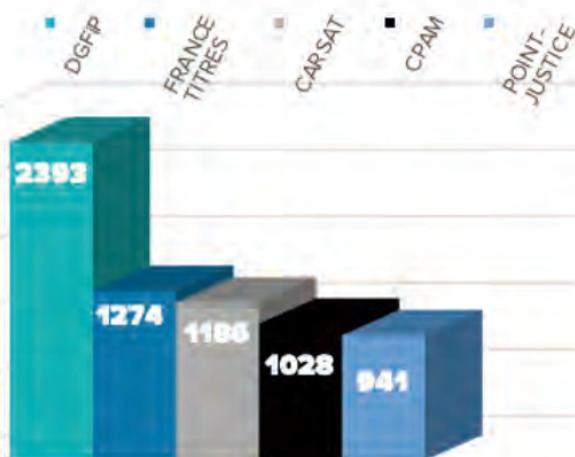
- Absence de maîtrise de l'outil numérique, par réticence ou manque de pratique.
- Complexité des démarches.
- Isolement.
- Problèmes de mobilité.

Typologie et évaluation de l'activité

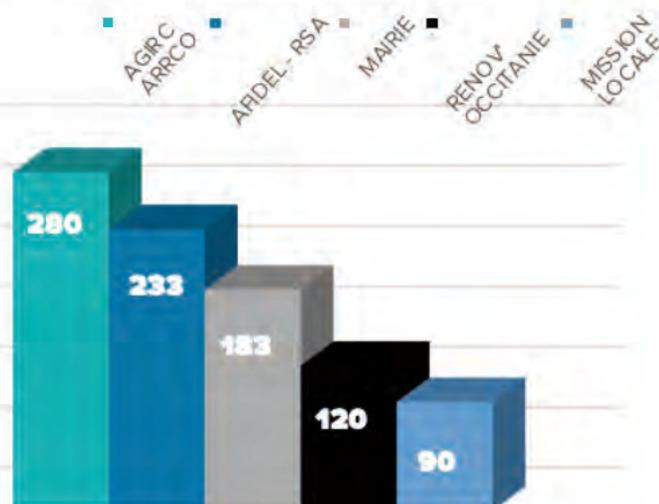
- 73 % des accompagnements sont réalisés sans rendez-vous.
- 19 % sont effectués sur rendez-vous.
- 9 % se font par téléphone.
- Les courriels reçus et traités ne sont pas pris en compte dans les statistiques du service.



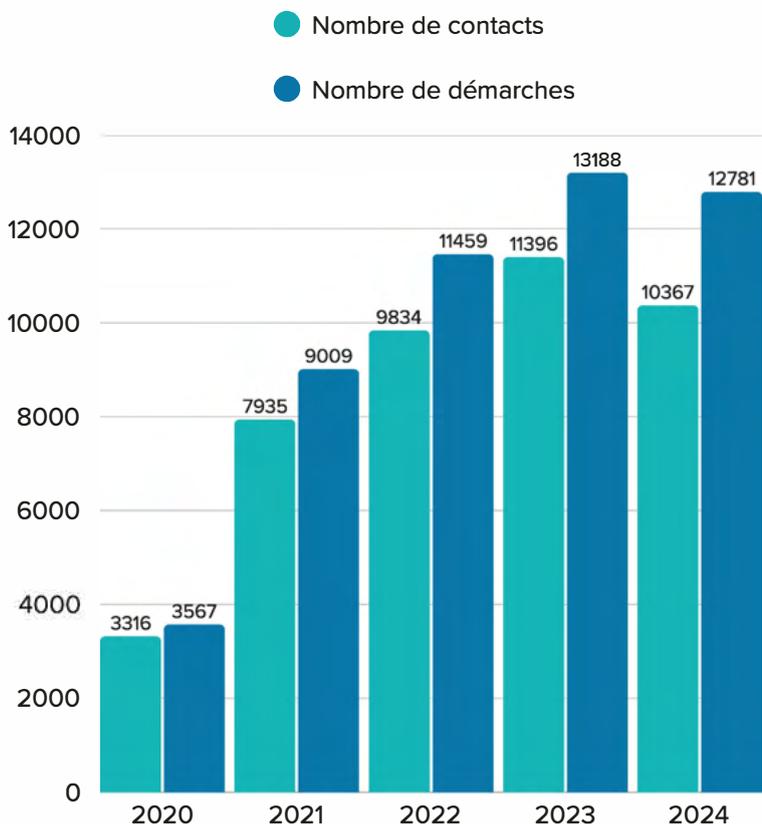
TOP 5 - OPÉRATEURS NATIONAUX



TOP 5 - OPÉRATEURS LOCAUX



Typologie et évolution de l'activité France services



Le graphique montre une diminution de l'activité en 2024. Cela s'explique par l'instruction de nouvelles déclarations sur les biens immobiliers, spécifiques à l'année 2023.

Si l'on neutralise ces demandes, l'activité en 2024 reste supérieure de 510 accompagnements par rapport à 2023.

Dans le cadre de l'itinérance, 997 accompagnements ont été effectués auprès de 579 personnes, dont 42 % sont de nouveaux contacts.

Les partenaires France services en 2024 (opérateurs nationaux et locaux) :

Les partenaires



Les partenaires présents



/ GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE

La mission du Guichet Unique :

Positionné sur le territoire comme l'unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil, le **Guichet Unique de la Petite Enfance accompagne les parents et futurs parents dans leur recherche, les aide à choisir la solution la plus adaptée et assure un suivi.** Il gère la liste d'attribution des places en crèche et alimente l'Observatoire de la Petite Enfance en données. En lien avec les partenaires locaux, il coordonne des actions de parentalité sur le territoire.



L'ingénierie du projet Guichet Unique de la Petite Enfance

L'ingénierie du projet a été menée en 2024 en vue d'une ouverture officielle du service au 1^{er} janvier 2025.

- Recrutement de la responsable du Guichet Unique en mai.
- Achat d'un logiciel commun au Guichet Unique.
- Élaboration du plan de communication : réalisation d'un flyer et d'affiches, promotion sur Radio Galaxie, diffusion sur les réseaux sociaux de la CCV et dans la presse locale, création d'une page sur le site internet.
- Rencontres avec les partenaires du territoire : le CMP, la MDS de Carbone, les DGS et secrétaires de mairies, les assistants maternels, les directrices des crèches, la coordinatrice MFHG et la société gestionnaire des deux micro-crèches privées.

Gestion des demandes de pré-inscription dans les crèches intercommunales

- 195 demandes d'accueil collectif enregistrées en 2024.
- 117 demandes ont reçu une réponse positive à la suite de la commission d'attribution des places d'accueil de mars 2024.
- Au 31/12/2024, 123 dossiers sont en liste de pré-inscription pour une entrée en 2025.
- 22 rendez-vous physiques réalisés de juin à décembre 2024.
- 92 contacts traités (courriels + téléphone) de juin à décembre 2024.

/ LE RELAIS PETITE ENFANCE

Information et accompagnement des familles

En 2024, 176 familles ont bénéficié d'une information par téléphone, mail ou sur rendez-vous :

58 familles pour la recherche d'un mode de garde.

118 familles sur le rôle de parent employeur (aspects juridiques).

Information et accompagnement des professionnels

Sur le territoire, 115 assistants maternels (AM) exercent avec 376 agréments. De plus, 4 Maisons d'Assistants Maternels comptabilisent 44 agréments.

Informations, rencontres et échanges

110 AM fréquentent régulièrement le RPE tout au long de l'année.

Accès à la formation

Le RPE organise localement différentes sessions en soirée ou le samedi :

- Conférence sur la communication entre parents employeurs et professionnels (28 AM présents).
- Réunion de rentrée (31 AM présents).
- Formation sur la motricité libre (17 AM présents).
- 6 séances de Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles (11 AM présents).
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail (Croix-Rouge française, 20 AM présents).
- Réunion d'information sur les missions de la PMI et rappels des textes de loi (27 AM présents).

Temps d'animations

- 214 séances en itinérance et 182 séances à Longages.
- 84 AM présentes et environ 300 enfants accueillis.
- Événements marquants
- Des temps forts ont rythmé l'année :
- Chasse aux œufs à Noé (28 AM présents).
- Participation à la "Semaine nationale de la Petite Enfance" en mars.
- Portes ouvertes pour les parents et assistants maternels (36 parents présents).
- Fête de fin d'année scolaire (33 AM présents).
- Journée des familles à Lafitte-Vigordane en novembre.
- Spectacle de Noël à Lafitte-Vigordane (42 AM présents).

Valorisation du métier d'assistant maternel

Une exposition photographique intitulée « Chez l'assistant maternel : un quotidien unique » a été réalisée afin de mettre en valeur cette profession. Le vernissage a eu lieu lors de la Journée nationale des AM, le 19 novembre 2024. En 2025, cette exposition sera itinérante et présentée dans plusieurs lieux du territoire : médiathèques, France Services, mairies, etc.



©Mathieu Calviac



©Mathieu Calviac

/ PETITE ENFANCE – ACCUEIL COLLECTIF

Depuis le 1er janvier 2024, la **Mutualité Française Haute-Garonne (MFHG)** gère, en délégation de service public, six crèches sur le territoire, représentant un total de 178 agréments :

- **L'Île Ô Doudous (Montesquieu-Volvestre) – 20 agréments**
- **Les Petitouts (Rieux-Volvestre) – 25 agréments**
- **Mousseline et Caramel (Carbonne) – 45 agréments**
- **Los Pitchouns (Marquefave) – 20 agréments**
- **Les Lutins de la Lèze (Saint-Sulpice-sur-Lèze) – 25 agréments**
- **Les Choupettes (Longages) – 43 agréments**



Évolutions en 2024

- 39 agents de la communauté de communes ont bénéficié d'un détachement d'office et ont signé un CDI avec la MFHG.
- Mise en place de nouveaux règlements de fonctionnement et de projets d'établissement.
- Création d'un pool de remplaçantes volantes (2,5 ETP).
- Formation des directrices au logiciel de gestion de l'activité et des ressources humaines.
- Formation des équipes à l'évacuation incendie et à la manipulation des extincteurs.
- Réactivation des conseils de crèche.
- Mise en place d'un baromètre de satisfaction des parents.
- Expérimentation des "thés/café des parents" à Longages, Carbonne et Saint-Sulpice-sur-Lèze.
- Lancement de l'application connectée Kiddiz pour permettre aux parents d'accéder aux actualités de la crèche.

Propositions pédagogiques

- **La familiarisation** : une période durant laquelle parents et enfants découvrent ensemble la structure et les professionnelles avant la séparation.
- **Harmonisation des accueils en mode "familles"** (groupes d'enfants d'âges mixtes).
- **L'itinérance ludique** : mise en place de plusieurs espaces de jeux et d'ateliers simultanés, permettant aux enfants de circuler librement.
- **Créatectura** : ateliers d'exploration et d'expérimentation dans des espaces conçus par les adultes à partir de matériaux naturels ou de récupération.
- **Partenariats** avec les médiathèques, les écoles maternelles et ALAE, les EHPAD, le "Fauron" (lieu d'accueil pour adultes en situation de handicap), et le CMP de Carbonne.



©Mathieu Calviac

Fréquentation en 2024

375 enfants ont été accueillis dans les crèches du territoire.

L'activité des crèches en quelques chiffres :

	Nombre jours d'ouverture réels	Nombre d'enfants	Heures facturées	Heures réalisées	Taux facturation	Evolution du taux de facturation
CARBONNE	225	94	93 087 (+11.67 %)	80 327 (+7.9 %)	115.8 %	+4.5 %
MONTESQUIEU-VOLVESTRE	225	39	41 654 (+9.36 %)	37 646 (+10.42 %)	110.6%	-1%
MARQUEFAVE	225	44	38 408 (-5%)	34 161 (+3.92 %)	112.4%	+2.3 %
RIEUX-VOLVESTRE	225	54	52 878 (+10 %)	49 481 (+12.34 %)	106.8%	-3%
SAINT-SULPICE-SUR-LÈZE	225	61	46 959 (-1.94%)	41356 (-6.14%)	112.4%	+6%
LONGAGES	225	83	89629	84134	106.5 %	NC

En 2024, l'ensemble des crèches a dépassé les heures réalisées en 2023, avec une hausse moyenne de 5,68% (hors Longages, où les données de 2023 ne sont pas disponibles). Seule la crèche de Saint-Sulpice-sur-Lèze a enregistré une baisse d'occupation.

Concernant le taux de facturation, une nette augmentation est observée par rapport à 2023, sauf pour les crèches de Montesquieu-Volvestre et Rieux-Volvestre. À Carbonne, le taux dépasse 114%, seuil fixé par la CAF pour le calcul de la PSU, ce qui reflète des difficultés à faire respecter le volume horaire prévu par certains contrats.





Temps forts réalisés par les équipes des crèches en 2024

Semaine nationale de la Petite Enfance

- Deux journées d'animations, d'ateliers et de spectacles pour les jeunes enfants du Volvestre.
- Une soirée conférence destinée aux professionnelles de la petite enfance et aux parents.
- Organisation conjointe des six crèches, avec la participation de partenaires, à Carbonne.

Les Olympiades – projet inter-crèches

- En juin et juillet, les enfants et les professionnelles des six crèches se sont retrouvés dans l'une des structures voisines pour une journée d'activités sportives inspirées des disciplines des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Temps forts parentalité

Semaine nationale de la Petite Enfance "Viens, je t'emmène"

Du 19 au 23 mars 2024

Organisé à la salle du Bois de Castres à Carbonne et dans les crèches locales, elle a marqué une première collaboration entre la Mutualité Française Haute-Garonne (six crèches), le Relais Petite Enfance (RPE), Le Petit Perchoir, et l'EVS La Parenthèse. Cette semaine a réuni 450 participants, dont 270 enfants, pour des activités variées comme des espaces de découverte "Créatectura", la Bougeothèque, des animations contées et musicales, ainsi que le spectacle "À table Zoé" et une conférence sur la motricité. Les enfants étaient accompagnés de leurs parents, assistantes maternelles ou professionnelles des crèches.

Journées des Familles

Du 15 au 17 novembre 2024, Lafitte-Vigordane)

La Communauté de Communes de la Volvestre a coordonné cet événement en partenariat avec Le Petit Perchoir. Il a attiré 420 participants et proposé des activités comme le théâtre-débat "Moi ado d'un parent", la ludothèque, des jeux d'imitation, un parcours de motricité, des ateliers créatifs, une course de draisiennes et un village Tibulle pour apprivoiser les émotions. Le programme incluait aussi un spectacle clownesque, des animations contées et musicales, ainsi qu'un point d'information du Guichet Unique de la Petite Enfance. Un réseau parentalité a été créé en partenariat avec La Parenthèse, Formalud, les Gladiateurs, la MJC de Carbonne, la MSA et le service Petite Enfance de la CCV.

/ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Signée le 13 Mars 2023, la Convention Territoriale Globale (CTG) est un nouveau mode de contractualisation entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole Midi Pyrénées Sud (MSA), l'Éducation Nationale, le Département de la Haute-Garonne, la CCV et 15 communes exerçant la compétence enfance-jeunesse à travers des équipements d'accueil agréés par la CAF.

La CTG donne lieu à un projet social et éducatif global, décloisonné, ainsi qu'à un plan d'actions visant à :

- Proposer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.
- Renforcer la coopération des acteurs sur le territoire, la cohérence, l'efficacité et la lisibilité de l'action publique.
- Adapter les actions au territoire.

En 2024, **128 temps de rencontres ont été effectués**, comprenant :

- **72 rencontres**, animations, et temps de coordination dans le cadre de l'ingénierie des projets et du soutien aux projets portés par les communes (réponse à l'appel à projets).
- **17 réunions de pilotage de la CTG** (5 instances internes à la CCV) et 12 temps de suivi avec la CAF et la MSA.
- **39 réunions et entretiens individuels** dans le cadre des actions portées par les partenaires (MFHG, PETR, accès aux droits, EN...).

Un plan d'action avec 3 axes

Axe 1 : Sécuriser et compléter l'offre de services en direction de l'enfance et de la jeunesse, favoriser les partenariats et les formes de coopération, et bâtir une politique parentale à l'échelle du territoire

- Mise en réseau des coordinateurs enfance-jeunesse du territoire.
- Soutien au CCAS de Longages pour la réponse au projet "Grandir en Milieu Rural".
- Soutien à la commune de Latrape pour la mise en place de la tarification sociale de la cantine scolaire à la rentrée 2024.
- Réalisation d'une enquête sur l'accueil des enfants à besoins spécifiques dans les 17 structures d'accueil et de loisirs du territoire. Les conclusions constitueront les pistes d'action pour 2025.
- Organisation de la rencontre "Les politiques jeunesse" en direction des élus et des acteurs de la jeunesse le 21 mai (30 participants). Mise en place d'un groupe de travail pour une concertation auprès des jeunes du territoire, prévue en 2025.

Axe 2 : Coordonner et développer les différents modes d'accueil de la Petite Enfance, tous types de gestion confondus, et bâtir une politique parentale à l'échelle du territoire

- Structuration du Guichet unique de la Petite Enfance.
- Co-coordination du réseau de partenaires dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance, qui s'est déroulée du 19 au 23 mars à Carbonne, ainsi que dans les locaux des partenaires.
- Réponse à l'appel à projets REAAP, expérimentation des "Cafés des parents" dans 3 crèches : Carbonne, Longages et Saint-Sulpice-sur-Lèze.
- Soutien à la coordination des "Journées des Familles" en Volvestre.
- Définition du projet LAEP dans le cadre d'un comité de travail.

Axe 3 : Organiser et faciliter l'accès et l'ouverture de droits pour tous, s'appuyer sur l'animation de la vie sociale pour repérer les fragilités et créer du lien social

- Accompagnement des communes porteuses de projets visant à développer le lien social dans le cadre d'espaces de vie sociale. Avec le soutien de la Fédération départementale des Foyers Ruraux, mise en place de deux temps de rencontre "définition de projet". Trois projets se dessinent sur le territoire.

/ ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

L'année 2024 a été marquée par la création, en novembre, de la direction de l'Attractivité Territoriale, pensée pour renforcer les liens existants entre le développement économique, l'habitat, les mobilités, le Projet Alimentaire de Territoire (PAT), la transition écologique et le tourisme.

Cette nouvelle organisation résulte de la fusion entre la direction du Développement Territorial et celle du Tourisme. Elle représente une opportunité de mutualiser les moyens et les compétences, et de renforcer les actions, notamment dans les domaines de la promotion et de l'événementiel, afin de développer une stratégie plus globale d'attractivité territoriale.

En 2024, l'équipe a été renforcée par trois stagiaires et un saisonnier. Le poste de Chef de projet Petites Villes de demain n'a pas été renouvelé, sa mission s'est achevée en avril 2024.

Composition de la Direction de l'Attractivité Territoriale :

- 1 directrice
- 1 directrice adjointe
- 1 responsable de l'Office de Tourisme Intercommunal
- 1 chargée de mission PAT (Projet Alimentaire Territorial)
- 1 chargée de mission Habitat
- 1 chargé de mission Mobilités
- 2 chargés de mission Développement économique
- 1 conseillère en séjour - accueil et tourisme vert
- 1 conseillère en séjour – chargée du e-Tourisme
- 1 conseiller en séjour saisonnier
- 1 stagiaire Tourisme
- 1 stagiaire Transition écologique
- 1 stagiaire PAT (Projet Alimentaire Territorial)

Développement économique
Habitat et gens du voyage
Revitalisation des centres-bourgs
Mobilités
Transition écologique
Projet Alimentaire de Territoire (PAT)
Office de Tourisme Intercommunal (OTI)



/ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2024, le service du développement économique a fonctionné avec deux agents et a proposé trois commissions.

Principales réalisations en 2024 :

Aides à l'investissement immobilier d'entreprises (AIE)

Le règlement a fait l'objet d'une révision importante pour accroître sa lisibilité et s'adapter aux nouveaux règlements européens et régionaux. Parmi les modifications notables, il s'applique désormais à l'ensemble du périmètre communautaire, et plus seulement aux zones d'activités et centres-bourgs. Une aide à l'investissement immobilier d'entreprises a été présentée et délibérée, pour un projet à Carbonne, avec un soutien financier total de 25 500 €.

Ventes de foncier économique

Huit ventes de foncier économique, réparties dans les trois zones d'activités d'Activestre, Naudon et Magarran, ont été présentées et délibérées pour un total de 1 389 808,49 €. Il est important de noter que le nombre d'entreprises intéressées par l'acquisition de foncier en zones d'activités est bien supérieur au nombre de ventes conclues.

Rendez-vous thématiques

- **"Rendez-vous de l'emploi" (25 avril) : 40 entreprises, 530 visiteurs.**

Le premier rendez-vous de l'emploi en Volvestre avait pour objectif de créer un lien entre les entreprises locales et les demandeurs d'emploi du territoire. L'événement, organisé en collaboration avec France Travail Muret, la Mission Locale 31, l'AFIDEL, Cap Emploi, la Région Occitanie et le GEST, a rencontré un grand succès. Il a permis de renforcer le tissu économique local et de répondre à un réel besoin dans ce domaine. L'organisation de l'édition 2025 est déjà en cours.

- **"Rendez-vous de l'Éco" : 3 éditions, 117 participants.**

En 2024, trois éditions ont permis aux entreprises locales de se réunir autour de thématiques variées et d'actualité, telles que : "Quelles aides pour votre activité ?", "Comment répondre à un marché public ?" et "Économie d'énergie : quelles solutions pour votre entreprise ?". Ces événements ont renforcé les échanges et le réseautage entre les acteurs locaux, consolidant ainsi la place centrale de la communauté de communes dans le dynamisme économique du territoire.



Améliorations et gestion des infrastructures existantes

Étude pour la signalétique des zones d'activités (ZA)

- Une étude a été lancée en 2024 pour moderniser la signalétique des zones d'activités. Ce projet vise à uniformiser les panneaux d'entrée, les indications directionnelles et la numérotation des lots, afin de renforcer la visibilité des entreprises et de simplifier l'orientation dans les zones.

Qualité paysagère des ZA avec le CAUE 31

- Le CAUE 31 a été sollicité pour accompagner la réalisation de cahiers des charges pour les zones d'activités. Leur proposition vise à améliorer l'intégration paysagère des zones comme Magarran, Activestre 3 et Marchandaou, tout en favorisant un développement économique durable.

Hôtel d'entreprises

- Une gestion renforcée a été mise en place pour l'hôtel d'entreprises en 2024. Des baux notariés ont été instaurés pour les nouveaux locataires, garantissant un cadre juridique clair. Un dialogue a également été engagé avec les entreprises locataires pour mieux comprendre leurs besoins en entretien. À la fin de 2024, l'ensemble des espaces disponibles était entièrement loué, attestant de l'attractivité de cette structure.

Soutien au commerce local

Révision du règlement des aides pour vitrines commerciales

Le règlement des aides communautaires destiné à la rénovation des devantures commerciales a été révisé pour la troisième fois en 2024, afin d'élargir l'éligibilité à l'ensemble du périmètre communautaire, au-delà des centres-bourgs.

Bourse aux locaux

Plateforme en ligne pour jumeler offre et demande en locaux d'activités. La communauté de communes a mis en place une bourse aux locaux pour connecter l'offre et la demande en termes de locaux d'activités. La plateforme est désormais accessible depuis le site internet de la communauté de communes.

Contribution au DAACL pour préserver le commerce en centre-ville

La communauté de communes a soutenu le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) avec un financement de 3 000 €, contribuant ainsi à la préservation du commerce en centre-ville et à la définition des conditions d'implantation des équipements commerciaux.

Partenariats stratégiques : BGE, GEST et CMA

En 2024, trois partenariats stratégiques ont été renouvelés pour soutenir le développement économique du territoire :

- **BGE** : Une convention permet de financer l'accompagnement de 4 à 6 projets de création d'entreprises par an.
- **GEST** : Une subvention a été accordée pour soutenir les actions en faveur des entrepreneurs locaux, notamment pour l'organisation du Rendez-vous de l'emploi en Volvestre.
- **CMA Haute-Garonne** : La collaboration avec la CMA a été renforcée, avec le retour des permanences régulières et l'accès à l'outil Géométers, qui fournit des statistiques et des contacts utiles pour le secteur artisanal. Plus de 1 340 références ont ainsi été centralisées.

Ces partenariats témoignent de l'engagement de la Communauté de Communes à accompagner les acteurs économiques locaux et à dynamiser le tissu entrepreneurial.

/ HABITAT ET GENS DU VOYAGE

En 2024, le service Habitat a fonctionné avec un agent et a proposé trois commissions.

Subventions communautaires à la rénovation des façades

Cinq dossiers ont été traités, pour un total de **21 383,13 € de subventions versées.**

Le règlement d'attribution des aides communautaires pour l'opération Façades a évolué afin de mieux prendre en compte les enjeux d'efficacité et de cohérence des aides publiques, en particulier sur les questions de rénovation énergétique et de préservation de l'identité patrimoniale.

De nouveaux critères techniques et financiers ont été validés, notamment pour :

- Préserver et développer l'identité patrimoniale du territoire ainsi que la qualité architecturale de l'habitat, tout en favorisant la performance énergétique des logements sur l'ensemble du territoire.
- Augmenter le taux et le plafond de subvention pour toutes les catégories de ménages.

Tous les ménages bénéficient d'un accompagnement gratuit par un architecte conseil, Monsieur Jacques Beltran, qui offre une aide administrative et technique pour les projets.

FIG 31 (Programme d'Intérêt Général)

Vingt-huit dossiers ont été traités, pour un total de **20 641,44 € de subventions versées.**

Le Programme d'Intérêt Général du Conseil Départemental de la Haute-Garonne soutient les projets d'amélioration des logements, en particulier pour les ménages modestes, comme la rénovation énergétique des habitations ou l'adaptation des logements pour les personnes âgées ou handicapées. La Communauté de Communes du Volvestre participe également financièrement.

Ce programme a évolué suite aux nouvelles aides annoncées par l'ANAH en 2024. La commission AETE (Aménagement de l'espace, transition écologique et habitat) a travaillé sur la refonte de son règlement afin d'optimiser l'impact des aides communautaires et de mieux cibler les besoins des bénéficiaires.

Actions réalisées :

- Création et animation d'un groupe de travail d'élus, issus de la commission Aménagement de l'espace, transition écologique et habitat.
- Présentation du nouveau règlement en commission AETE avec un avis favorable, délibération en conseil communautaire prévue pour janvier 2025.



ADIL

Une subvention à l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) est versée par la communauté de communes chaque année pour permettre la réalisation de permanences dans les points d'informations France services (coût forfaitaire en fonction du seuil d'habitants du territoire).

Ces permanences ont lieu les premiers jeudis matin du mois et sont en présence d'autres partenaires tels que le Guichet Renov'Occitanie, le CAUE Haute-Garonne, Expertise et Patrimoine.

Accès aux demandes de logements sociaux

Bien que la Communauté de Communes du Volvestre ne soit pas compétente en matière de logement social, elle finance depuis 2015 l'accès au logiciel « Immoweb » pour collecter les demandes de logements sociaux de chaque commune du territoire.

Cet outil étant peu utilisé par les communes, il ne sera plus financé en 2025.

Gens du voyage

L'étude comparée des options de gestion et du fonctionnement de la future aire d'accueil des gens du voyage, localisée à Carbonne, a permis de délibérer sur le transfert de cette compétence au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage – MANEO.

Selon les prescriptions du schéma départemental 2020-2025, l'aire d'accueil permanente des gens du voyage du Volvestre a été inaugurée en novembre 2024, 2 route de Rieux à Carbonne. Elle se compose de 9 emplacements pour 18 places de caravanes et d'un local gestionnaire. Chaque emplacement est équipé d'un bloc sanitaire individuel, dont deux adaptés PMR.



/REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

En 2024, trois commissions ont été proposées sur la thématique de la revitalisation des centres-bourgs. La mission Petites Villes de Demain a pris fin en avril 2024.

Appui aux communes et animation institutionnelle

- Les communes associées au projet de revitalisation : Carbonne, Longages, Montesquieu-Volvestre, Noé, Rieux-Volvestre et Saint-Sulpice-sur-Lèze.
- Les partenaires financiers : DDT 31, Région Occitanie, Conseil départemental de la Haute-Garonne.
- Les partenaires techniques : UDAP 31, CAUE, HGI, EPFO, ADIL 31, Fondation du Patrimoine, SNCF.

Signature de la convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire)

La mission Petites Villes de Demain a permis d'aboutir à cette convention. La signature de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) du Volvestre a été élaborée autour de cinq axes stratégiques de revitalisation visant à renforcer l'attractivité et la vitalité des centres-bourgs.

L'accent est mis sur :

- **L'habitat**, avec une lutte active contre la vacance et la dégradation des logements ;
- **Le commerce**, en soutenant les commerces de proximité et en développant l'appareil commercial ;
- **Le cadre de vie**, par l'amélioration des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine bâti ;
- **Les mobilités**, en facilitant les déplacements grâce aux modes actifs ;
- **Les équipements**, par la modernisation des infrastructures publiques et l'élargissement de l'offre de services.

Dispositif « Bourgs-centres » avec la Région Occitanie

Les communes qui souhaitent s'engager sur ce dispositif ont validé leurs contrats. Un contrat 2022–2028 a été validé pour les communes de Carbonne, Noé, Montesquieu-Volvestre et Saint-Sulpice-sur-Lèze.

Conventionnement avec la Région pour l'aide « façade »

La communauté de communes a signé une convention avec la Région pour un an, permettant de maximiser les aides attribuées pour la rénovation de façades et d'inciter les propriétaires à agir sur l'habitat et le cadre de vie des habitants et usagers du centre-bourg de Carbonne.

Seules les communes ayant conclu un contrat Bourg Centre 2018-2021, incluant ce programme façades, peuvent être éligibles au dispositif. La Région a participé à hauteur de 10 000 € en 2024.



© Office de Tourisme

/ MOBILITÉS

En 2024, le service Mobilités a fonctionné avec un agent et trois commissions ont été proposées.

Transport à la demande (TàD)

Après les travaux menés en 2022 et 2023, la communauté de communes a repris la gestion du Transport à la Demande. Cette reprise a nécessité des concertations, la définition de l'offre, la signature de conventions avec la Région, l'attribution du marché à Verdié Autocars ainsi que le lancement des premiers services (Montesquieu, Carbonne) en octobre 2024. Une évaluation et une communication renforcée accompagneront le déploiement complet en janvier 2025.

Transport d'Intérêt Local (TIL)

Une réflexion a été engagée sur la mise en place d'un TIL. Une enquête d'opportunité a été menée auprès des employeurs des zones d'activités locales, suivie d'un premier chiffrage.

Vélo et schéma cyclable

Les actions en faveur du vélo ont inclus la priorisation des projets d'aménagement en fonction des besoins et des opportunités de cofinancement, des visites de terrain avec mise à jour des données cartographiques, ainsi que des échanges avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD31) pour clarifier les responsabilités en maîtrise d'ouvrage et en cofinancement. Une collaboration a également été menée avec le service voirie.

Une étude a été réalisée sur les sites publics de la communauté de communes pour évaluer la faisabilité de stationnements vélos abrités et identifier des financements. Le service a également contribué au projet TIMS (Territoires Inclusion Mobilité Sobriété), piloté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), visant la remise en état et la mise à disposition de vélos. Par ailleurs, un état des lieux du programme « Savoir rouler à vélo » dans les écoles du Volvestre a été effectué.

Autostop organisé

Des visites de terrain et des échanges avec les partenaires (PETR, Région, communautés de communes, RézoPouce) ont permis d'évaluer les arrêts existants, d'identifier des améliorations et de recueillir des avis sur la poursuite de l'expérimentation. Des supports de contractualisation et de communication ont également été préparés.

En complément, le service Mobilités assure une veille active sur les appels à projets et les opportunités de financement. Il participe aux échanges institutionnels, notamment via des réunions régionales et thématiques (comités partenaires, desserte ferroviaire Toulouse-Pau, Plan « Demain mobilités », SCoT). Il traite les réclamations des usagers liées à l'offre liO, au TàD et aux transports scolaires, tout en assurant une communication régulière sur le site internet. Enfin, il collecte des données sur les mobilités et signale ou préconise des besoins d'aménagements.

/ PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

En 2024, le service dédié au Projet Alimentaire de Territoire a fonctionné avec un agent et un étudiant ingénieur agronome. Deux commissions ont été proposées. L'agent en charge du premier volet du PAT a quitté ses fonctions en octobre 2024 et a été immédiatement remplacé par une nouvelle chargée de mission, qui pilotera le nouveau volet.

Animation institutionnelle

- Organisation de la première Assemblée des territoires, le 10 septembre 2024, réunissant les acteurs locaux de l'alimentation et de l'agriculture afin de partager le bilan de la première phase du PAT et de définir de nouveaux axes de travail ;
- Participation aux réseaux interPAT : départemental, régional et national ;
- Participation au séminaire restauration collective, organisé par la DRAAF Occitanie.

Déplacement au Parlement européen

À l'initiative de l'association MIL'Pat et de la députée européenne Irène Tolleret, le vice-président et le chargé de mission ont participé à une délégation reçue au Parlement européen. Ils ont pu échanger avec les députés Irène Tolleret et Benoît Biteau, respectivement membre et vice-président de la commission agriculture, ainsi qu'avec des agriculteurs belges. Ils ont également assisté à une session de cette commission.

Organisation de la première édition « Agri-dating » en Volvestre

Le 4 mars 2024 ont eu lieu les premières rencontres producteurs-acheteurs, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne. L'objectif était de développer les circuits courts en mettant en relation l'offre et la demande locales. Une vingtaine de producteurs et une trentaine d'acheteurs (restaurateurs, commerçants, restauration collective, etc.) ont ainsi pu se rencontrer et échanger sur de potentiels futurs partenariats commerciaux. Les rencontres Agri-dating ont fait l'objet d'un reportage par France 3 Région.

Organisation des forums de l'alimentation

Du 17 septembre au 11 octobre 2024, plus de 160 élèves et leurs parents ont participé aux forums de l'alimentation à Montbrun-Bocage et Saint-Sulpice-sur-Lèze. Ces événements incluaient :

- Des ateliers cuisine, dont certains animés par les chefs des services restauration des écoles ;
- Des jeux pédagogiques sur la nutrition ;
- Une conférence sur les enjeux de l'alimentation durable ;
- Un décryptage des labels alimentaires.

Les forums se sont conclus par un buffet préparé par les enfants, offrant un moment convivial et pédagogique.



©Pierre Honoré

Lancement d'une étude-action : Pack Bio Engagé en Volvestre

Le Pack Bio Engagé vise à recréer de la proximité entre producteurs et acteurs locaux de la restauration collective. Les communes volontaires s'engagent à recevoir chaque semaine une palette de produits majoritairement bio, selon la disponibilité locale.

Ce dispositif s'apparente à une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) dédiée à la restauration collective. Deux livraisons ont été effectuées en juin 2024 sur trois sites de restauration collective, avec la volonté d'étendre l'expérimentation en 2025.

Deux sessions de formation ont été organisées à destination des équipes de cuisine et des élus. Elles ont permis d'explorer de nouvelles pratiques culinaires, avec un accent sur :

- La valorisation des protéines végétales ;
- L'amélioration de la qualité des viandes ;
- La diversification des pratiques pour mieux s'adapter aux productions locales.
- Un stagiaire accueilli pendant trois mois a réalisé une base de données détaillée des producteurs locaux susceptibles de répondre aux attentes de la restauration collective. Cette base constituera un outil clé pour le développement des circuits courts.
- Ateliers de sensibilisation à l'autoproduction à l'école
- Un programme d'animations à destination du public scolaire a été proposé par la communauté de communes aux établissements élémentaires.
- L'école de Saint-Sulpice-sur-Lèze a ainsi bénéficié de six ateliers, permettant à trois classes de conduire un potager durant un semestre, en adéquation avec le projet pédagogique des enseignants.

Accompagnement des unités de restauration collective

Deux communes ont bénéficié de diagnostics-actions pour améliorer l'approvisionnement de leurs cantines scolaires en produits de qualité, bio et locaux. Ces accompagnements ont permis :

- D'analyser le coût et le fonctionnement des unités de restauration ;
- De mettre en relation les cantines avec de nouveaux fournisseurs ;
- De mettre en œuvre un plan d'actions, impliquant cuisiniers, gestionnaires, élus, parents d'élèves et animateurs afin d'assurer la pérennité des changements engagés.

Labellisation et appel à projet

Le Projet Alimentaire Territorial du Volvestre a obtenu sa labellisation de niveau 1 en 2021. Cette phase d'émergence (trois ans) a permis :

- De réaliser un diagnostic global du territoire sur l'agriculture et l'alimentation ;
- D'asseoir la gouvernance du PAT ;
- De mettre en place les premières actions opérationnelles.

En octobre 2024, la communauté de communes a déposé une demande de labellisation de niveau 2, correspondant à la phase opérationnelle. Elle est validée.

Parallèlement, la communauté de communes a répondu à l'appel à projet « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, dont elle a été lauréate.

Une subvention de 45 000 € sur 2025-2026 a été allouée, permettant :

- De financer le poste de chargé de mission PAT ;
- De déployer à plus grande échelle l'expérimentation Pack Bio Engagé.

/ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En 2024, le service de la Transition écologique a fonctionné avec deux agents :

- Une conseillère en séjour de l'Office de Tourisme Intercommunal ;
- Une étudiante en Master Éco-ingénierie.

Elles ont piloté trois projets et animé trois commissions.

Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABIC)

La mission principale du service était le suivi de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABIC), un projet cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité, débuté en 2022 et achevé le 31 décembre 2024.

L'ABIC vise à mieux appréhender les enjeux liés à la biodiversité à l'échelle intercommunale, grâce à des inventaires de terrain protocolés, des actions de sensibilisation auprès des acteurs locaux et la production de documents de vulgarisation.

L'ABIC en chiffres :

- 4 communes ont bénéficié d'un rapport détaillé : Bois-de-la-Pierre, Carbonne, Lafitte-Vigordane et Rieux-Volvestre.
- 4 inventaires naturalistes réalisés (lépidoptères, chiroptères, reptiles, flore remarquable).
- 38 journées de mobilisation et de sensibilisation organisées dans 17 communes.
- 185 participants aux Écho'randos proposées par l'Office de Tourisme sur la thématique de la biodiversité.
- 60 personnes présentes à la restitution finale.
- 72 858,50 € de subventions obtenues (65 % de cofinancements).

Ces actions ont permis de mieux comprendre la richesse écologique du territoire et les enjeux liés à sa préservation.



Appel à projets ACTION - 3^e édition

L'appel à projets ACTION (Aide Communautaire pour la Transition écologique et l'Instauration d'Opérations en faveur de la Nature) est une initiative de la Communauté de Communes du Volvestre visant à promouvoir des actions locales en faveur de la transition écologique.

Les projets retenus bénéficient de subventions pour leur mise en œuvre.

Pour cette troisième édition, le règlement d'attribution a évolué, permettant désormais aux communes de candidater, au même titre que les associations.

L'AAP ACTION en chiffres :

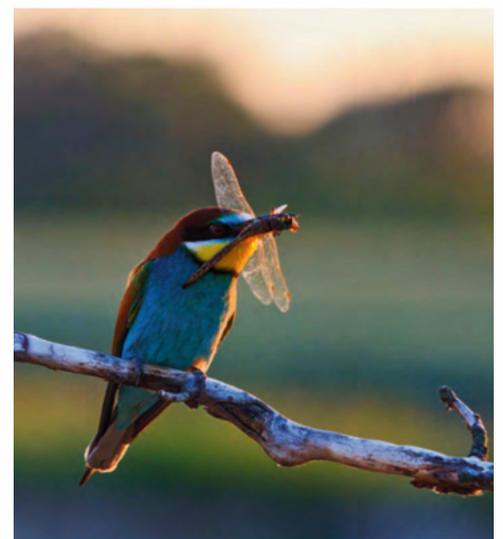
- 5 000 € d'aides communautaires alloués.
- 8 candidatures reçues.
- 4 projets sélectionnés pour soutenir des actions innovantes en faveur de l'environnement :
 - **Commune de Longages** : plantations participatives et citoyennes en partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Antan, le long de deux voies cyclo-pédestres.
 - **Association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Sulpice-sur-Lèze** : création d'un sentier pédagogique entre Saint-Sulpice-sur-Lèze et Montaut, avec des panneaux d'information sur la faune et la flore et la restauration d'une mare pédagogique.
 - **Commune de Saint-Christaud** : projection-débat du film-documentaire La Théorie du boxeur.
 - **Association Aux Secrets des Abeilles** : installation de ruches pédagogiques dans les communes de Bois-de-la-Pierre et Lavelanet-de-Comminges.

Révision du règlement de voirie communautaire

Le service de la Transition écologique a également contribué à la révision du règlement de la voirie communautaire, avec une mission de recensement et d'observation des arbres.

L'objectif était de dresser un état des lieux précis des arbres présents le long des voiries communautaires, afin d'intégrer leur gestion dans l'entretien des routes.

Résultats : 2 401 arbres recensés sur l'ensemble des 32 communes du territoire.





©Loïc Bel

/OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI)

En 2024, l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) a fonctionné avec 4 agents, complété par le renfort d'un saisonnier et d'un stagiaire.

Deux commissions ont été organisées.

Fréquentation

L'OTI est ouvert toute l'année, avec des horaires adaptés en fonction de la saison touristique :

- **Basse saison** : fermé tous les matins (hors vacances scolaires) afin de permettre aux agents de se consacrer aux tâches administratives et au développement touristique.
- **Moyenne et haute saison** : ouverture les week-ends prolongés, les jours fériés et 7j/7 en été, grâce à l'annualisation du temps de travail, pour répondre à la demande touristique.

En 2024, l'OTI a accueilli 13 705 visiteurs (sur site et hors les murs), soit une hausse de 12 % par rapport à 2023 :

- 60 % des usagers étaient des Haut-Garonnais et des Occitans.
- 40 % étaient des touristes.
- Les principales demandes concernaient le patrimoine culturel et les activités de pleine nature.

L'OTI a généré environ 8 000 € de recettes en 2024, enregistrant une hausse de 176 % par rapport à 2017, année de l'ouverture de la régie.

Évolution de la fréquentation mensuelle (par rapport à 2023)

Mois	Évolution	Commentaires
Janvier	+28 %	
Février	+17 %	Moyenne de 20 visiteurs/jour. Peu de neige dans les Pyrénées, ce qui pourrait expliquer la hausse pendant les vacances scolaires.
Mars	+78 %	Salon Occ'ygène : 300 visiteurs.
Avril	-15 %	Journées Européennes des Métiers d'Art (450 pers.), salons à Toulouse (300 pers.), De Ferme en Ferme (50 pers.).
Mai	+36 %	Passage de la Flamme Olympique, nombreux ponts, 8 groupes en visites guidées.
Juin	-27 %	Contexte politique incertain et météo défavorable.
Juillet	+12 %	Succès des visites guidées, hausse des animations sur les marchés et des Écho'randos. Certains événements ont attiré plus de public que prévu.
Août	+44 %	
Septembre	+24 %	Pyrénéennes : 115 visiteurs. Journées Européennes du Patrimoine : 350 visiteurs à l'OTI.
Octobre	-32 %	Travaux de voirie devant l'OTI, météo défavorable, fréquentation en baisse à l'événement Fruits Oubliés.
Novembre	0 %	L'accueil de groupes hors saison a permis de maintenir la fréquentation.
Décembre	+18 %	Participation aux Pyrénicimes, boostant la fréquentation.

Les nouveautés 2024

Campagne d'affichage sur les aires d'autoroute

Exploitation de panneaux délabrés et inutilisés sur deux aires très fréquentées. Un partenariat a été établi avec le gestionnaire pour promouvoir les richesses du Volvestre à travers une campagne d'affichage (intérieure et extérieure), la diffusion du magazine "Viens en Volvestre", et le développement d'une boutique régionale "Made in Volvestre".

Lancement du réseau d'Ambassadeurs de l'OTI

Une trentaine de commerçants identifiés avec les communes participent à la diffusion de la documentation touristique. Chaque partenaire a reçu un kit Ambassadeur comprenant : un présentoir, de la documentation, un autocollant "Je suis ambassadeur du Volvestre" pour leur vitrine, une charte d'engagement et un goodie.

Création d'une carte des activités de pleine nature

Document recensant toutes les activités de pleine nature du territoire, plébiscité par les visiteurs et les habitants.

Nouveau livret de visite sur Longages, Noé et Mauzac

Réalisé en collaboration avec les associations patrimoniales et les maires des trois communes, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

Refonte du site internet Tourisme

La nouvelle arborescence a été finalisée fin 2024. Lancement prévu en juin 2025.

Animations & événements

Programmation estivale entre patrimoine et biodiversité

- 8 Écho'randos et 7 visites nocturnes
- Plus de 800 participants
- Organisées dans plusieurs villages du Volvestre

Journées Européennes (Métiers d'Art, Patrimoine, Jardins)

- Organisées avec les Communautés de Communes du Bassin Auterivain et de Cœur de Garonne
- 2 600 visiteurs accueillis en Volvestre

Déploiement de l'outil numérique Quesaquo

Cet outil interactif de médiation et de valorisation du patrimoine, retenu par la communauté de communes en 2023, a commencé à être déployé en 2024 et se poursuivra en 2025.

Podcasts Histoire-Histoires

- Projet issu de l'appel à projets "Valorisons le patrimoine du Volvestre" (lauréat : Gabriel TAMALET).
- 10 épisodes mêlant réalisme et féerie pour raconter l'histoire locale.
- Disponibles sur Deezer, Spotify et gratuitement sur Audioblog Arte Radio.

Rencontre annuelle des acteurs du tourisme

- 60 professionnels réunis en Volvestre.
- Objectif : favoriser la collaboration, l'échange d'idées et la coordination pour développer une offre touristique cohérente et attractive.



/ SERVICES TECHNIQUES

Les grandes réalisations 2024

Création d'une aire d'accueil des gens du voyage

En septembre 2024, la Communauté de Communes du Volvestre a inauguré une nouvelle aire d'accueil permanente pour les gens du voyage à Carbonne. Cette aire, qui s'inscrit dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2020-2025, dispose de 9 emplacements pouvant accueillir 18 caravanes, dont deux adaptées aux personnes à mobilité réduite (PMR). Chaque emplacement dispose de sanitaires et d'un espace de stationnement. De plus, 35 arbres seront plantés afin d'assurer une meilleure intégration paysagère.

Le projet, dont le coût s'est élevé à 1,5 million d'euros, a été financé par l'État, le Conseil départemental et la Communauté de Communes du Volvestre, qui a contribué à hauteur de 763 703 €. Ce projet répond aux obligations du schéma départemental, qui prévoit également la création d'un emplacement locatif et d'une aire de grand passage intercommunale.



Avant



Après



Création du Pôle d'Échanges Multimodal à Carbonne

En mai 2024, la Communauté de Communes du Volvestre a engagé les travaux de réaménagement de la gare SNCF de Carbonne, avec pour objectif de la transformer en un Pôle d'Échanges Multimodal. Ce projet vise à augmenter la capacité de stationnement de 100 à 248 places tout en améliorant l'interconnexion entre divers modes de transport, tels que les bus, les vélos et les véhicules motorisés.

Avec un budget total de 1 675 135 €, financé notamment par l'Agence de l'eau, l'État, la Région Occitanie et la communauté de communes, ce projet adopte une démarche durable en utilisant des matériaux drainants pour une meilleure gestion des eaux pluviales. Des espaces verts seront également aménagés, avec la plantation de 60 nouveaux arbres, afin de lutter contre les îlots de chaleur.

Les grandes réalisations 2024

Rénovation de la Zone d'Activités de Serres à Noé-Capens

Depuis août 2024, la rénovation de la zone d'activités de Serres, située sur les communes de Capens et de Noé, est en cours. Avec un budget de 843 144 € TTC, la Communauté de Communes du Volvestre finance la rénovation de l'ensemble de l'infrastructure routière : voirie, trottoirs, accès aux entreprises et réseau pluvial.

Parmi les travaux réalisés, on trouve la démolition des bordures et le terrassement des trottoirs, ainsi que la création d'un nouveau réseau pluvial avec puisards et le curage des fossés. Les trottoirs seront également revêtus de grave émulsion calcaire, et de nouveaux accès seront aménagés en enrobé. À l'issue des travaux, prévus pour début 2025, les entreprises bénéficieront de voiries et de trottoirs neufs, d'un accès amélioré et d'une gestion optimisée des eaux de ruissellement.

Avant



Après



Réaménagement de la déchetterie de Montesquieu-Volvestre

Depuis le 3 juin dernier, la Communauté de Communes du Volvestre a engagé d'importants travaux de réaménagement de la déchetterie de Montesquieu-Volvestre.

L'objectif principal est de mettre l'infrastructure existante en conformité avec les normes en vigueur, tout en la modernisant et en l'agrandissant.

Ce réaménagement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du service, visant à mieux répondre aux besoins des habitants. Il permettra également d'optimiser les espaces et les flux de circulation au sein de la déchetterie.



/ SERVICES TECHNIQUES

Composition de la Direction des Services techniques :

- 1 directeur
- 1 assistante administrative
- 1 technicien Système d'Information Géographique (SIG)
- 1 responsable Bâtiments et Équipements
- 1 responsable VRD (Voirie et Réseaux Divers) Infrastructures
- 1 technicien VRD, Ouvrages d'Arts et de l'exploitation de la voirie
- 1 chargé de la gestion du domaine public et des espaces verts
- 4 agents d'entretien du patrimoine communautaire
- 2 agents d'entretien
- 2 agents d'exploitation de la voirie

/ VOIRIE

Les réalisations 2024 de l'équipe voirie :

- **343 interventions** de rebouchage de nids-de-poule, soit environ 90 tonnes d'enrobés déployés.
- **145 interventions** de réparation et de remplacement de panneaux dans le cadre de la signalisation verticale.
- **18 interventions** de sécurisation de voirie à la suite de dégradations, d'affaissements ou d'intempéries.
- **L'entretien des 56 ouvrages d'art du territoire**, comprenant des prestations de nettoyage, débroussaillage et tronçonnage.
- **27 jours de patrouillage** sur l'ensemble du réseau routier communautaire.
- **Diverses interventions** de curage, de création de saignées et d'enlèvement de déchets sur le domaine public.
- **1 900 m² de signalisation horizontale**, incluant le repassage et la création de passages piétons, cédez-le-passage, stops et autres marquages.



/ LE POOL ROUTIER

Dépenses d'investissement

Pour l'année 2024, les travaux d'investissement concernent l'exécution du **Pool Routier 2022-2025**, avec un taux de subvention de 30 % pour 2024 et un objectif total de 70 % sur les 32 communes (troisième année).

L'objectif a été dépassé avec 75 % de subventions obtenues.
Un total de **1 200 134 € TTC** de travaux éligibles a été réalisé, pour un budget prévisionnel de **1 694 000 € TTC**.

En 2024, la Communauté de Communes du Volvestre a réalisé et/ou mis en œuvre, via des marchés publics, les travaux suivants (liste non exhaustive) :

- 1 100 tonnes de grave-émulsion (GE).
- 80 m² de poutres de rives (PDR).
- 42 500 m² d'enduits superficiels d'usure (ESU).
- 9 500 m² d'enrobés coulés à froid (ECF).
- 3 700 m² de point-à-temps (PAT), soit 10,5 tonnes d'émulsion de bitume.
- 3 500 m² supplémentaires d'enrobés coulés à froid (ECF).
- 590 tonnes de béton bitumineux à chaud (BB).
- 5 000 m de curage de fossés.
- 3 200 m de bordures et 1 000 m de caniveaux.

Dépenses d'entretien

En 2024, l'EPCI a consacré **444 410,20 € TTC** aux travaux d'entretien de la voirie communautaire sur les 32 communes du territoire.

Ces travaux comprennent :

- Le fauchage et le débroussaillage.
- Le curage des fossés et l'hydrocurage des canalisations.
- Divers travaux réalisés par des entreprises.
- L'élagage des arbres.
- La signalisation verticale et horizontale.
- L'application d'enrobés projetés.
- Le pontage des fissures.

Quelques chiffres :

- Fauchage/débroussaillage : 294 434,74 € TTC
- Curage/hydrocurage : 40 049,99 € TTC
- Élagage : 24 734,12 € TTC
- Signalisation verticale : 15 653,63 € TTC
- Signalisation horizontale : 2 385,00 € TTC
- Enrobés projetés : 20 070,00 € TTC
- Pontage de fissures : 2 460,00 € TTC

Dégâts d'orages

En 2024, le service voirie a mené plusieurs interventions en réponse aux intempéries :

- Travaux liés aux intempéries de septembre 2022 (retrait-gonflement des argiles – Canens) : 233 432,42 € TTC
- Finalisation des travaux liés aux intempéries de juin 2023 (éboulement à Gensac-sur-Garonne) : 26 230,32 € TTC
- Travaux liés aux intempéries d'août 2024 (curage, hydrocurage) : 77 353,74 € TTC

Gestion du Domaine Public (GDP)

En 2024, le service voirie a délivré :

- 345 autorisations de voirie (alignement, permissions de voirie).
- 181 avis sur les dossiers SDEGH.
- 204 avis sur des documents d'urbanisme transmis par le PETR (permis de construire, déclarations préalables, CU, etc.).

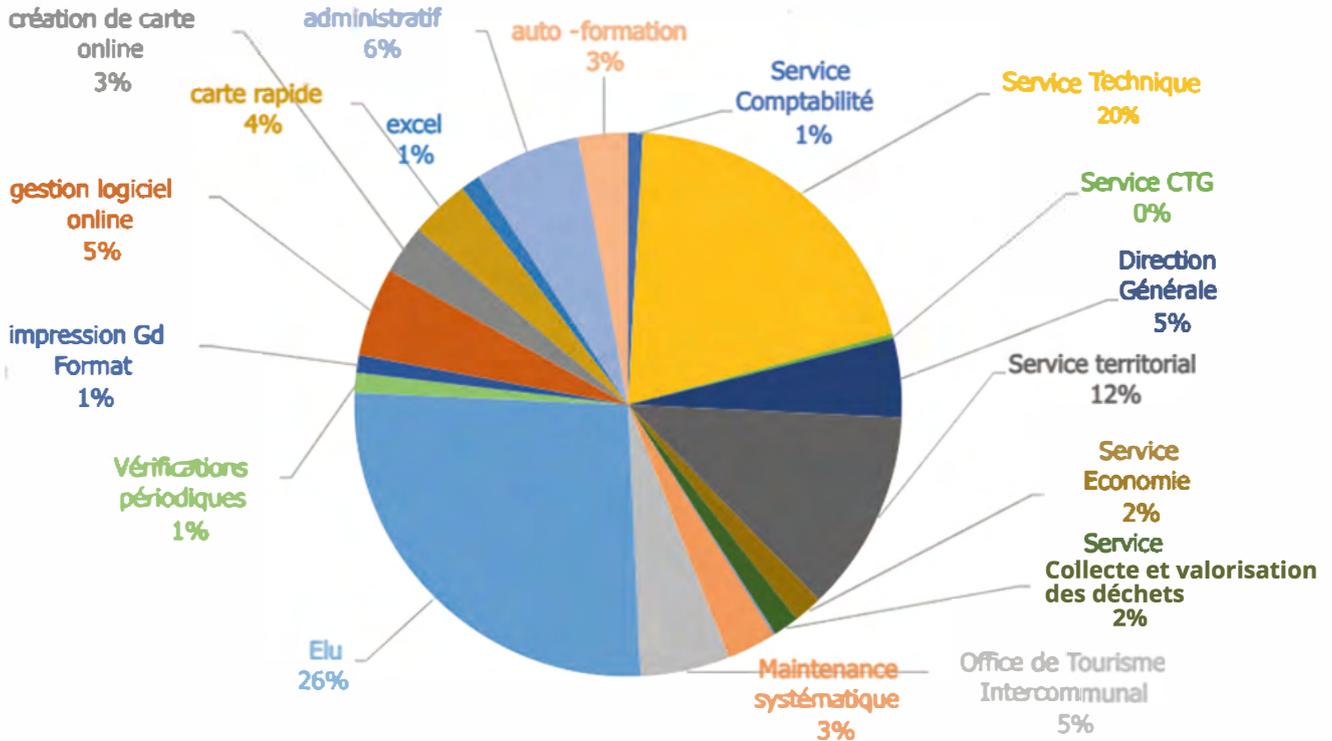
/SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Par service	Jours réalisés
Service Technique	41
Direction des Services au public (CTG)	1
Direction Générale	10
Attractivité Territoriale	31,3
Office de Tourisme Intercommunal	11,5
Elus / communes	52
Sous-Total	146,8

Total	195,5
Nombre de jours de projets communs 2023/2024	5
Total	190,5



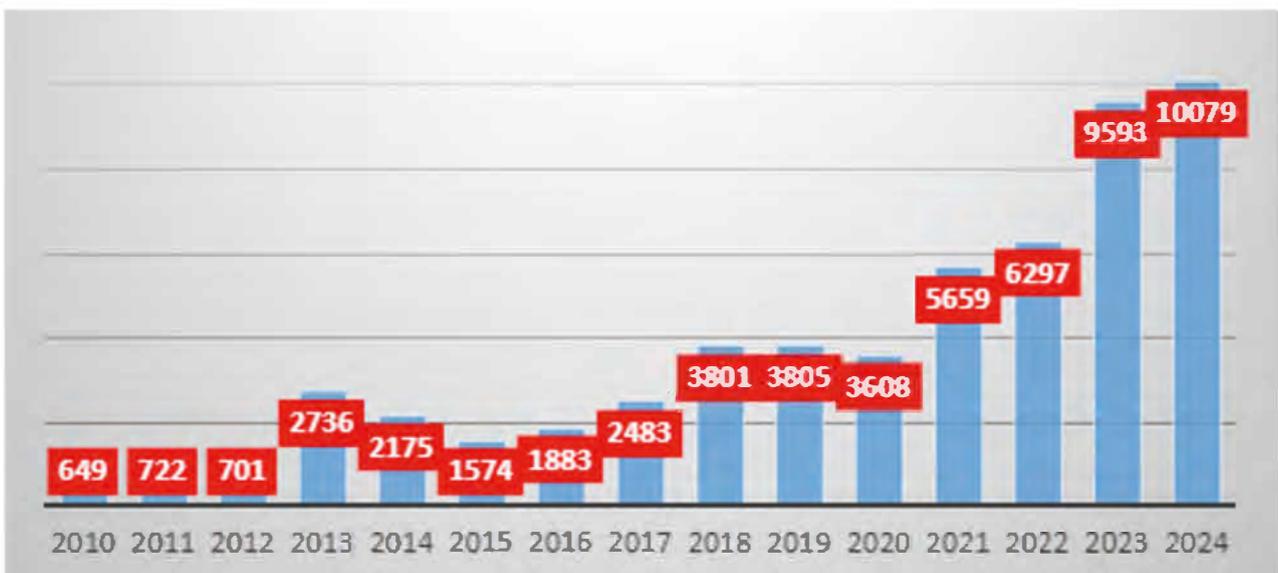
Répartition des missions SIG



Projets principaux nécessitant plus de 5 jours de travail

Carte des activités de pleine nature (OTI)	6,5 jours	Fin
Recensement des réseaux d'eaux et élec (élu)	5 jours	Fin
Cartes TAD (Attractivité Territoriale)	6 jours	Fin
Cartes ZAENR (Attractivité Territoriale)	5 jours	Fin
Mise à jour de l'urbanisme et informations supplémentaires (élu)	8 jours	Fin
Formation et développement du logiciel (élu)	10 jours	Fin
Déploiement hop place (élu/technique)	14 jours	Fin

Nombre de connexions à Nétagis



/ PATRIMOINE : BATIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

L'entretien ménager des locaux

Les locaux entretenus par deux agents sont les suivants :

- L'hôtel de communauté
- La déchetterie de Carbonne
- La déchetterie de Montesquieu-Volvestre
- France services à Carbonne et à Montesquieu-Volvestre
- Le Relais Petite Enfance de Longages
- Le dépôt, chemin de la rivière à Carbonne

Cette activité représente 65 heures hebdomadaires, soit 3 380 heures annuelles.

Le coût des consommables nécessaires pour l'entretien des locaux s'est élevé à 6 000 euros TTC en 2024, soit 16 000 euros TTC de moins qu'en 2023, année où les crèches étaient incluses.

Bilans des demandes

23 demandes de prêt ont généré 193 heures effectuées.

En 2024, 284 demandes ont été traitées.

Les types de demandes sont très variés : traitement des fuites, réglages de portes, déplacements de mobilier, mise en peinture de bureaux, diagnostics de pannes diverses (réparations internes ou traitement par une entreprise).

L'entretien des espaces verts représente plus de 25 % de l'activité, notamment avec la prise en charge de la zone d'activités d'Activestre et l'entretien quotidien du stade de Noé.

La surface totale à entretenir est de 22 711 m², avec la mise en place de la tonte différenciée sur certains sites.

Les projets réalisés

- Espace Jallier :
 - Rafraîchissement des locaux du premier étage et du rez-de-chaussée à insérer.
 - Réfection du couronnement du mur en galet.
- Gymnase de Noé :
 - Mise en place de film solaire afin de diminuer les apports en chaleur dans le couloir devant les vestiaires.
 - Mise en place d'un ouvrant pour améliorer la ventilation dans la circulation.
- Lancement des études pour le projet de rénovation énergétique des crèches de Carbonne, Saint-Sulpice-sur-Lèze et Montesquieu-Volvestre.



COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

La Communauté de Communes du Volvestre est engagée dans une politique de réduction des déchets et de développement de l'économie circulaire à travers un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Elle s'est fixée pour objectif de préserver le cadre de vie des citoyens en réduisant considérablement les déchets destinés à l'enfouissement, tout en maîtrisant ses coûts.

La communauté de communes assure la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés et délègue une partie de la compétence traitement à un syndicat de transport et de traitement des déchets. Le service de collecte et de valorisation des déchets gère également deux déchetteries et assure la sensibilisation au tri, la prévention ainsi que l'animation du plan de prévention des déchets.

Différentes modalités de collecte sont mises en place en fonction de la typologie de l'habitat. On trouve ainsi le porte-à-porte (PAP) en bacs individuels, le regroupement en bacs collectifs, ainsi que l'apport volontaire (AV) en colonnes aériennes pour la collecte du verre et des textiles.

Coordination de collecte
Sensibilisation et
information au tri
Prévention des déchets

Les chiffres clés 2024

- 28 agents
- 18 214 tonnes de déchets collectés
- 7 camions
105 388 km parcourus
- 2 déchetteries
- 100 colonnes à verre
- 377 composteurs distribués (+239)
- 35 colonnes textiles

Tonnage de déchets collectés en 2024

La communauté de communes a collecté 18 214 tonnes de déchets en 2024 :

- **Ordures ménagères résiduelles** : 6 643 tonnes (soit - 6 % par rapport à 2023), expliqué par le contexte économique, l'augmentation du compostage individuel et un meilleur tri.
- **Collecte sélective** : 1 493 tonnes (soit + 5 % par rapport à 2023), grâce à l'extension des consignes de tri et à un meilleur tri.
 - Dont : - 19 % de tonnage refusé, avec un taux annuel de refus établi à 21 %.
 - Verre : 954 tonnes (soit - 15 % par rapport à 2023). Il sera nécessaire de revoir l'implantation des colonnes, créer de nouveaux points de collecte et relancer des campagnes de sensibilisation.
- **Déchets collectés en déchetteries** : 8 486 tonnes (soit - 8 % par rapport à 2023), dont :
 - 3 764 tonnes de déchets verts (soit - 1 %),
 - 1 374 tonnes d'encombrants (soit - 12 %),
 - 1 649 tonnes d'inertes (soit + 48 %),
 - 865 tonnes de bois (soit + 27 %),
 - 405 tonnes de mobilier (soit + 13 %),
 - Déchets d'équipements électriques et électroniques : 287 tonnes (soit + 1 %),
 - Ferrailles : 311 tonnes (soit - 20 %),
 - Cartons : 280 tonnes (soit + 30 %).

Le fonctionnement du service

L'organisation de la gestion des déchets est assurée en régie, à l'exception des quatre communes suivantes : Capens, Noé, Longages et Mauzac, où la collecte est effectuée via un marché public. La collecte se fait principalement en porte-à-porte (PAP), majoritairement en bacs individuels (92 % de la population pour les ordures ménagères et 93 % de la population pour les emballages et papiers).

Les fréquences de collecte varient en fonction des communes et des flux.

Pour les ordures ménagères résiduelles (OMR), les fréquences vont de une collecte par semaine (C1, pour 66 % de la population) à deux collectes par semaine (C2, pour 34 % de la population). Concernant les emballages et papiers en mélange, les fréquences vont d'une collecte tous les quinze jours (C0,5, pour 74 % de la population) à une collecte hebdomadaire (C1, pour 26 % de la population).

Chaque commune bénéficie de deux ramassages par an pour la collecte des encombrants, à l'exception des communes de Noé, Capens, Longages et Mauzac, qui bénéficient de quatre ramassages par an, sur inscription.

Tous les flux dits « ultimes » (OMR, refus de tri, tout-venant de déchetterie) sont dirigés vers le centre d'enfouissement du Pihourc, situé à Lieoux, près de Saint-Gaudens. Cette installation fonctionne en mode bioréacteur, permettant une valorisation optimale de la production de biogaz.

Les flux d'emballages légers et de papiers sont orientés vers le centre de tri de Saint-Gaudens, géré par le System des Pyrénées, puis acheminés vers les différents repreneurs.

Les emballages en verre, une fois collectés, sont dirigés vers la verrerie d'Albi.

Les différents flux collectés en déchetteries (autres que le tout-venant) sont acheminés vers des repreneurs responsables de leur valorisation.

Prévention sur les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)

Résultats :

- 645 composteurs remis en 2024, soit le double de 2023.
- 86 sessions réalisées d'avril à octobre, avec une moyenne de 12 personnes par session.
- 70 tonnes d'ordures ménagères détournées, soit 1 % des OMR collectés.
- 124 tonnes détournées depuis 2022.

Compostage collectif :

- 1 site en activité au jardin des Jacobins de Rieux.
- Installation depuis mai 2024 avec 4 composteurs de 800 litres.
- 3 référentes bénévoles formées à l'accompagnement d'un site de compostage.
- 25 personnes utilisent les composteurs.
- 1,6 tonnes de biodéchets détournés.

Compostage en établissement :

- 1 site en activité à l'école de Mauzac.
- Installation depuis mai 2024 avec 2 composteurs de 800 litres.
- 2 référentes bénévoles formées au processus de compostage.
- 900 kg de biodéchets détournés.



Schéma territorial des biodéchets

Cette étude, lancée en janvier 2024, a deux objectifs :

- Proposer des solutions de tri à la source des biodéchets à destination de tous les ménages, qu'ils possèdent un jardin ou non.
- Proposer des solutions de schéma d'exploitation conformes aux normes environnementales pour la plateforme de Noé.

Elle est composée de **trois phases** :

- Phase d'analyse du territoire.
- Phase d'étude de scénarios.
- Phase d'élaboration du plan d'actions.

Activités réalisées :

- 10 réunions de travail et de décisions.
- 6 réunions de travail avec le bureau d'études.
- 2 comités techniques.
- 2 comités de pilotage.

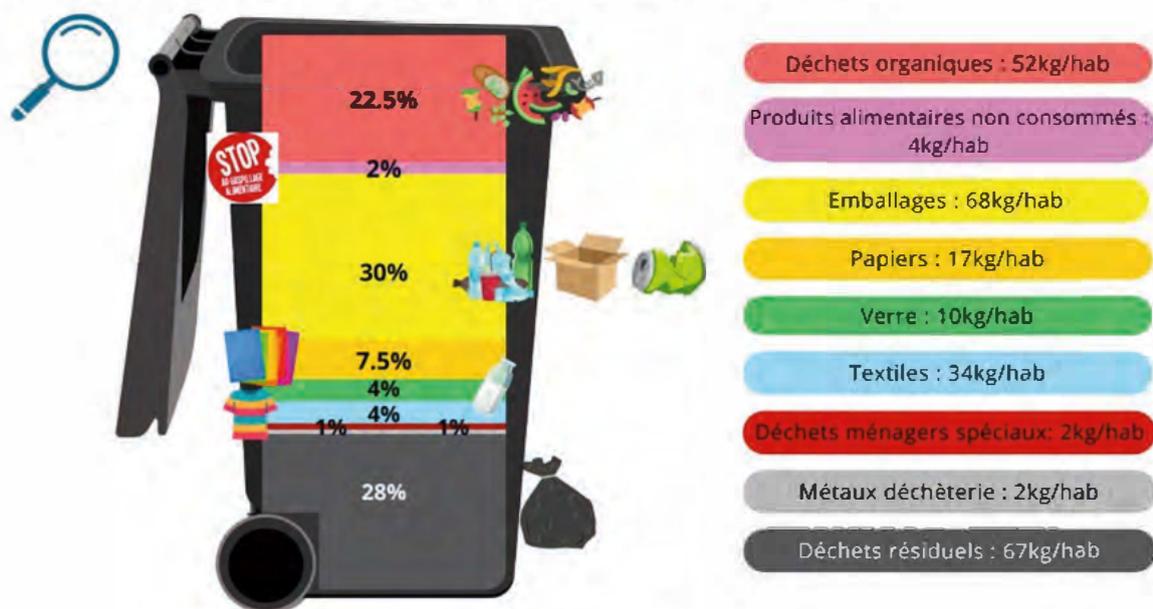
Diagnostiques et études :

- 1 diagnostic du territoire réalisé.
- 1 caractérisation des ordures ménagères réalisée sur 10 tournées du territoire.
- 59 tonnes d'ordures ménagères triées pour évaluer la part des déchets organiques présents dans les poubelles grises.

Résultats instructifs :

- 25 % de déchets organiques, dont 2 % de produits alimentaires encore consommés.
- 37 % d'emballages recyclables.
- 4 % de verre.
- 4 % de textile.
- 28 % de déchets résiduels (ordures ménagères).

Caractérisations des OMr – 2024



7 scénarios étudiés :

- 4 pour le tri à la source des biodéchets, comprenant la collecte de biodéchets et le compostage individuel.
- 3 relatifs aux alternatives d'exploitation du site de Noé.

Cette étude est en cours de réalisation. La phase 2 est finalisée.

Réemploi / Réutilisation

La communauté de communes déploie plusieurs actions pour développer le réemploi :

- La collecte préservante des encombrants est déployée sur les 32 communes. La collecte sur 28 communes est réalisée en régie 4 fois par an. Pour les 4 communes restantes du nord du territoire, ce sont les Rudovaloristes, entreprise de l'ESS du territoire, qui collectent et détournent une partie du gisement au réemploi du mobilier, vendu sur le site internet de l'entreprise.
- La mise en place d'une zone de réemploi à la déchetterie de Carbonne en partenariat avec un acteur majeur de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) du territoire, Emmaüs.
- 2,150 tonnes de mobilier ont reçu une deuxième vie grâce à cette action.

Installation d'une zone de réemploi à la déchetterie de Carbonne

La zone de réemploi est installée depuis mars 2024. Les usagers sont invités à déposer sur une étagère les objets en bon état, qui seront donnés à Emmaüs. La structure récupère tous les 15 jours les objets stockés. Petits mobiliers, électroménagers, jouets, objets de décoration, ustensiles de cuisine ont une deuxième vie grâce à leur mise en vente dans le magasin d'Emmaüs Carbonne. 5,5 tonnes ont été détournées.

Au total, 7,6 tonnes d'objets ont vu leur vie allongée grâce aux actions menées par la CCV. C'est trois fois plus que l'année dernière.

Le service va poursuivre le développement de cette thématique en installant une "armoire à lire" et en étudiant la possibilité d'une zone de don.

Bilan de prévention

En 2024, 80 tonnes de déchets ont été détournées :

- 73 tonnes ont été évitées grâce au compostage, ce qui a permis d'éviter le traitement des biodéchets en ordures ménagères et a permis d'économiser 12 350 €.
- 7 tonnes grâce au réemploi. Néanmoins, il est difficile de calculer l'économie, car les objets sont catégorisés dans plusieurs filières, certaines payantes, d'autres non.

Au total, grâce au compostage individuel, au réemploi/réutilisation et à la sensibilisation, **ce sont 43,5 tonnes qui ont été détournées, soit l'équivalent de 7 bennes d'ordures ménagères évitées à l'élimination.**

En moyenne, un habitant de la communauté du Volvestre produit 591 kg de déchets par an, dont 281 kg ne sont pas valorisables et sont envoyés à l'enfouissement !

Poursuite et renforcement de la sensibilisation au tri et à la prévention des déchets sur l'ensemble du territoire

Tout au long de l'année, diffusion d'informations via notre site internet et les réseaux sociaux. 14 actualités ont ainsi été diffusées en 2023 (organisation du service des déchets, diverses manifestations, infos déchets, etc.).



L'ANNÉE 2024

**A ÉTÉ MARQUÉE PAR DE NOMBREUSES
RÉALISATIONS POUR LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU VOLVESTRE.**

Ces réussites sont le résultat de l'engagement quotidien et collectif des élus, des agents, ainsi que de nos partenaires locaux et des habitants.

En 2025, nous poursuivrons nos efforts pour améliorer l'aménagement du territoire et les infrastructures, encourager le développement économique et l'emploi, et renforcer les services aux communes et aux habitants.

**Un grand merci à tous, élus
et agents, pour votre contribution.**



Volvestre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

volvestre.fr

